



CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

NOTE D'INFORMATION

**AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SOUSCRIPTION EN
NUMERAIRE DE 20 000 000 ACTIONS AU PRIX DE 100
DIRHAMS L'ACTION**

Réservées aux actionnaires actuels et aux détenteurs de droits

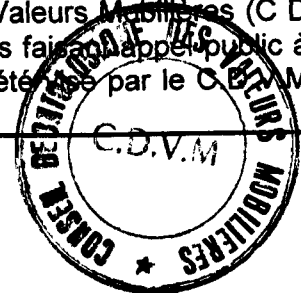
**Période de souscription :
du 26 septembre au 16 octobre 2000**

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire de CDVM n°02-95, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 4 Rabi'a II 1414 (21 septembre 1993) relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (C D V M) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente Note d'Information a été visé par le C.D.V.M le 05/09/00 sous la référence n° 24/00

Le Directeur


Abdellatif FAOUZI



SOMMAIRE

AVERTISSEMENT - RESTRICTIONS	26
I - RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES	28
1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	28
2 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28
3 - LE CONSEIL JURIDIQUE	28
4- LES AUDITEURS INDÉPENDANTS	29
5- LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	31
II- PRESENTATION DE L'OPERATION	32
1- CADRE ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	32
2- CARACTÉRISTIQUES DES TITRES OFFERTS	32
3- MODALITÉS DE L'OPÉRATION	32
4 - RÉGIME FISCAL	33
5- DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL	35
III- PRESENTATION DU C.I.H	37
1- RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL	37
2- GRANDES ETAPES DE DÉVELOPPEMENT DU C.I.H	40
3- POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	41
4- ÉVOLUTION DES TITRES CIH	41
5- ORGANISATION ET CONTRÔLE	42
6- ORGANISATION	44
7 - CAPITAL HUMAIN	45
8- MOYENS TECHNIQUES	46
9- ACTIVITÉ	48
10 - LES PRODUITS	53
V- SITUATION FINANCIERE ET PERFORMANCES	61
1- LES RESSOURCES	61
2- LES EMPLOIS	62
3 - LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES CRÉANCES C.I.H	63
4- LES RÉSULTATS	66
5- SITUATION PROVISOIRE À FIN JUIN 2000 ET PRÉVISIONS FIN 2000	68
VI - FACTEURS DE RISQUE	72
VII - ANNEXES - DONNEES FINANCIERES	74



ABREVIATIONS

Abréviation	Définition
CIH.	Crédit Immobilier et Hôtelier
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
BAD	Banque Africaine de Développement
BAM	Bank Al Maghrib
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement
BPA	Bénéfice par Action
C	Cours
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CT	Court Terme
DH	Dirham
DPA	Dividende par Action
HBM	Habitat Bon Marché
IS	Impôt sur les Sociétés
MDH	Million de DH
MLT	Moyen et Long Terme
OCH	Opérations de Crédit Hôtelier
OPF	Opérations de Préfinancement
OPL	Opérations de Préfinancement du Locatif
OPVT	Opérations de Viabilité des Terrains
OTT	Opérations de Transport Touristique
PER	Price Earning Ratio (C/BPA)
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SFI	Société Financière Internationale
SOMED	Société du Maroc et des Emirats Arabes Unies de développement
CNIA	Compagnie Nord Africaine et intercontinentale d'Assurances
ERAC	Etablissement Régional d'Aménagement et de Construction



*

AVERTISSEMENT - RESTRICTIONS

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes au C.I.H.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ils sont fonction des résultats du CIH et de la politique d'affectation desdits résultats décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

Restrictions de placement

L'augmentation de capital est ouverte uniquement aux actionnaires actuels ou aux détenteurs des droits requis pour la souscription en numéraire.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

Le Crédit Immobilier et Hôtelier (C.I.H) doit se conformer aux lois et règlements en vigueur dans tous les pays où une telle offre de titres sera faite.

Dans les limites arrêtées par les lois et règlements en vigueur, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n'engage pas sa responsabilité du fait du non-respect par le C.I.H de ces lois et règlements.



PREAMBULE

La présente note d'information a été conçue par le Crédit Immobilier et Hôtelier (C.I.H.). Elle a été visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières conformément aux dispositions des articles 13 et 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 concernant les informations requises des personnes morales faisant appel public à l'épargne.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les comptes sociaux du C.I.H. de 1997, 1998 et 1999 ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes établis pour les exercices 1997, 1998 et 1999 ;
- Les rapports d'audit établis pour l'exercice 1997, 1998 et 1999 ;
- Les rapports d'activité relatifs aux exercices 1997, 1998 et 1999.

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège du Crédit Immobilier et Hôtelier;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs.



✍

I - RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

1 - Le Conseil d'Administration

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du C.I.H. ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Abdelouahed SOUHAIL
Le Président Directeur Général

2 - Les Commissaires aux Comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans la présente note d'information en effectuant les diligences généralement admises et compte tenu des dispositions réglementaires en vigueur. Les comptes sociaux clos le 31/12/97, le 31/12/98 et le 31/12/99 ont fait l'objet de vérifications par nos soins. La sincérité des informations financières et comptables présentées n'appelle de notre part aucune observation.

Mohamed Youssef SEBTI

Expert comptable,
4, Allée des Roseaux,
Angle Bd de Libye, Casablanca

Azeddine BENMOUSSA

Expert Comptable
Rue Abou Faris Al Marini
Rabat

3 - Le Conseil Juridique

Nous attestons que l'examen des statuts et des documents juridiques transmis par la société n'a pas révélé d'anomalies juridiques susceptibles de faire obstacle à l'opération d'augmentation de capital en numéraire de 2.000.000.000 de Dirhams.

Nous nous sommes en substance assurés que l'opération d'augmentation de capital ci-dessus a été régulièrement proposée par le conseil d'administration lors de sa délibération en date du 08 juin 2000 et ratifiée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 juillet 2000, le tout conformément aux dispositions statutaires et aux prescriptions légales et réglementaires applicables à la société.

Ahmed BENABDELKHALEK
DELOITTE & TOUCHE

283, boulevard
BP 1
CASABLANCA



4- Les auditeurs indépendants

Exercice 1997

Nous avons audité le bilan du Crédit Immobilier et Hôtelier " C.I.H. " arrêté au 31 décembre 1997, ainsi que les comptes de résultats et le tableau d'affectation des résultats et de cash-flows pour l'exercice clos à cette date. La préparation des états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale du C.I.H. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend un examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

1- Les discussions engagées au sujet de l'application des circulaires de Bank Al Maghrib relatives à la classification des créances en souffrance, leur provisionnement et la comptabilisation des agios réservés correspondants n'ont pas encore abouti à un accord express de la part de Bank Al Maghrib concernant la proposition faite par le C.I.H en 1996 au sujet de l'aménagement de certaines dispositions de ces circulaires.

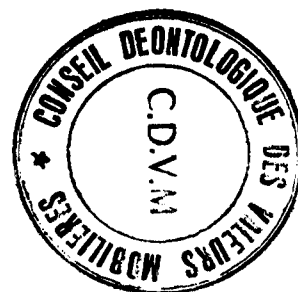
En attendant, le C.I.H a procédé à une classification de ses créances en souffrance aux 31 décembre 1996 et 1997 en fonction des spécificités de son activité ; les provisions et les agios réservés ont été déterminés sur la base de cette classification.

En matière de provisionnement des créances en souffrance, le C.I.H a opté pour une politique d'étalement des provisions relatives à certains clients avec lesquels des protocoles d'accord sont actuellement en négociation. Cet étalement s'est traduit, pour les dossiers que nous avons examinés, par des sous-estimations de provisions et d'agios réservés pour respectivement 278,2 millions DH et 77,7 millions DH.

Seule une revue détaillée et approfondie du portefeuille "crédits à la clientèle" pourrait aboutir à la détermination du montant global du risque encouru par le C.I.H

2- Des ajustements ont été relevés lors de nos sondages sur les principaux postes significatifs des états financiers ; ces ajustements se traduisent par des sous-estimations de provisions de l'ordre de 35 millions DH au 31 décembre 1997.

A l'exception des points décrits ci-dessus et des ajustements qui peuvent en résulter et affecter les résultats et la situation nette du C.I.H, nous sommes d'avis que le bilan, le compte de résultats et le tableau d'affectation des résultats et des cash-flows présentent une image fidèle de la situation financière du C.I.H au 31 décembre 1997 ainsi que du résultat de l'exercice clos à cette date en conformité avec les principes comptables décrits à la note (2) en annexe aux états financiers et sur des bases comparables à celles de l'exercice précédent.



Les informations supplémentaires ci-jointes, quoique n'étant pas considérées comme essentielles pour une présentation sincère de la situation financière au 31 décembre 1997, du résultat de l'exercice clos à cette date et des changements intervenus dans la situation financière, sont présentées en tant que complément d'information. Bien que notre examen ait été effectué principalement dans le but de formuler une opinion sur les comptes de l'exercice 1997, les informations supplémentaires ont été soumises aux mêmes vérifications et, à notre avis, sont sujettes aux mêmes remarques que celles exprimées plus haut.

Jamal Saâd EL IDRISI
KPMG AUDIT – MAROC

Exercices 1998 et 1999

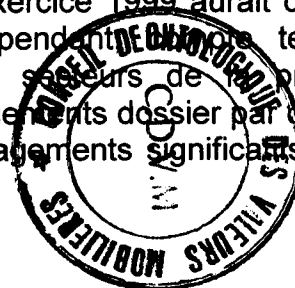
Nous avons examiné les états financiers du Crédit Immobilier et Hôtelier (C.I.H.) aux 31 décembre 1999 et 1998 annexés au présent rapport⁽¹⁾. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des dirigeants de la banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de nos travaux d'audit.

A l'exception des limitations décrites aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-après, nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend également une appréciation des principes et méthodes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous considérons que notre audit constitue un fondement raisonnable de notre opinion.

1. Les travaux de revue des engagements sélectionnés pour les besoins de notre audit n'ont pas pu être menés à leur terme car nous n'avons pas obtenu toutes les informations nécessaires (telles que prévisions d'exploitation, perspectives de commercialisation, valorisation des garanties, etc.) pour nous permettre d'apprécier l'évolution de ces créances et leurs perspectives de recouvrement. Par ailleurs, comme indiqué dans la note 1.3 aux états financiers, la banque n'a pas procédé, à la clôture de l'exercice, au calcul et à la comptabilisation de la provision pour dépréciation des créances en souffrance et des agios réservés y relatifs conformément aux règles édictées par Bank Al Maghrib. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'émettre un avis, ni sur le niveau de provisionnement nécessaire pour couvrir les risques de non-recouvrement sur un plan économique, ni sur le niveau de provisionnement nécessaire pour respecter les règles de Bank Al Maghrib, tant pour les créances saines que pour les créances en souffrance et les intérêts de retard y afférents. (2)
2. Depuis 1998, le CIH a poursuivi ses efforts d'identification des engagements antérieurs à 1998 et présentant des risques de non-recouvrement. Ces travaux ont notamment été utilisés dans le cadre de la préparation du plan de redressement, élaboré par l'établissement conjointement avec certains actionnaires importants et les autorités de tutelle. L'insuffisance de provisionnement qui ressort de ce document, calculée de manière forfaitaire et globale, pourrait atteindre 5.700 millions de dirhams. La constatation de cette insuffisance dans les comptes de l'exercice 1999 aurait conduit à diminuer les capitaux propres du même montant. Cependant, nous nous sommes tenu des spécificités du CIH, (en particulier le financement des secteurs de promotion immobilière et de l'hôtellerie), une revue détaillée des engagements dossier par dossier a été entamée par l'établissement, notamment pour les engagements significatifs pris en

(1) Le rapport d'audit est annexé à la présente note d'information.

(2) Voir point de vue de la banque exprimé en page 35.



charge par le pôle "Recouvrement et Contentieux" (actualisation des valeurs des garanties sur la base d'expertises patrimoniale et commerciale, etc....).

Cette revue permettra de déterminer avec plus de précision l'évolution de ces engagements et le besoin de provisionnement réel y afférent.

3. Notre revue de l'encours des ristournes d'intérêt à recevoir de l'Etat a permis d'identifier une absence d'analyse et de justification satisfaisante du caractère recouvrable de cette créance. Dans ce contexte, nous ne sommes pas en mesure d'émettre un avis sur cette créance d'un montant net de 269 millions de dirhams au 31 décembre 1999 (contre 214 millions de dirhams au 31 décembre 1998).

Il en est de même du compte de dette vis à vis de l'Etat figurant au passif du bilan et intitulé "compte courant de l'Etat", qui n'est ni analysé et ni justifié par l'établissement. Nous ne sommes donc pas en mesure d'émettre un avis sur cette dette (106 millions de dirhams au 31 décembre 1999 contre 113 millions de dirhams au 31 décembre 1998).

A notre avis, sous les réserves décrites aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus, les états financiers cités au premier paragraphe donnent une image fidèle et sincère, pour tous leurs aspects significatifs, de la situation financière du Crédit Immobilier et Hôtelier aux 31 décembre 1999 et 1998, ainsi que du résultat de ses opérations pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables décrits dans la note 1 aux états financiers.

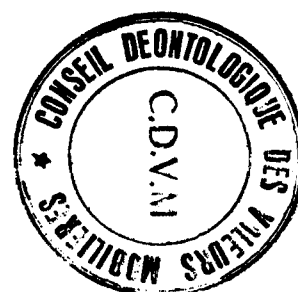
Sans toutefois remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 1 aux états financiers. Le CIH a élaboré, en concertation avec ses principaux actionnaires et avec ses autorités de tutelle, un plan de redressement et de développement qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 8 juin 2000. Ce plan prévoit notamment une augmentation de capital de 2.000 millions de dirhams, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2000, qui sera réalisée en deux tranches égales en 2000 et 2001, ainsi que des avances à taux réduits accordées par l'Etat et par plusieurs établissements de crédit marocains (1 milliard pour le Trésor Marocain et 3 milliards pour les banques) et diverses autres mesures d'accompagnement. Ces mesures devraient permettre au CIH d'assainir progressivement sa situation financière. Elles pourraient être complétées, le cas échéant, par des mesures en cours de discussion avec les actionnaires et les pouvoirs publics, de manière à consolider et à accélérer le redressement de la banque.

Bachir TAZI
ARTHUR ANDERSEN

5- Le responsable de la communication financière

M. Anas TAZI : Directeur du Pôle Ressources Humaines et Affaires Financières

187, Avenue Hassan II – Casablanca
Tél. : 02- 47.97.11/12 Fax : 02- 47.99.89



1- Cadre et objectifs de l'opération

La présente augmentation de capital de 2 Milliards de Dirhams a principalement pour objectifs de rétablir l'assise financière du C.I.H pour lui permettre de continuer l'exercice de son activité dans le respect de la loi bancaire. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un plan de redressement du C.I.H approuvé par les Pouvoirs Publics et les autorités monétaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 14 juillet 2000, a décidé cette augmentation de capital et a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de fixer les modalités de l'opération et de constater sa réalisation.

Le Conseil d'Administration a arrêté les formalités et conditions définitives de l'opération, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale.

Les principaux administrateurs (CDG, Axa Assurance Maroc, Bank Al-Maghrib, SOMED, C.N.I.A) ont manifesté leur ferme volonté de soutenir le C.I.H notamment par leur participation à la présente augmentation de capital, et ont soumis à leurs propres instances le plan de redressement de la banque pour approbation.

2- Caractéristiques des titres offerts

- **Nature** : Actions ordinaires de même catégorie.
- **Forme des actions** : Les actions ont une valeur nominale de 100 DH chacune, et sont nominatives jusqu'à leur entière libération.
- **Nombre d'actions offertes** : L'augmentation de capital par apport en numéraire porte sur 20 000 000 actions nouvelles.
- **Prix d'émission** : Les actions seront émises à leur valeur nominale, soit 100 DH chacune.
- **Droits rattachés aux titres** : Les titres donnent droit au vote, à la participation aux assemblées générales et à une part des résultats et de l'actif net de la société.
- **Jouissance** : Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1 Janvier 2000.
- **Dématérialisation des titres** : Les actions nouvelles seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez le Dépositaire Central MAROCLEAR.
- **Cotation des titres** : Les actions nouvelles seront cotées en deuxième ligne à la Bourse des Valeurs de Casablanca jusqu'à leur entière libération. La date de la première cotation aura lieu le 08 Novembre 2000.
- **Négociabilité des titres** : les actions nouvelles seront librement négociables.

3- Modalités de l'opération

La période des souscriptions sera ouverte le 26 septembre 2000. et clôturée le 16 octobre 2000

Les souscriptions et les versements au titre de la présente augmentation de capital seront reçus des souscripteurs ou de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte, au siège du Crédit Immobilier et Hôtelier, au 187, Avenue Hassan II – Casablanca.



Le droit de souscription sera exercé par virement de droits de souscription au crédit du compte (exercice de droits) ouvert au nom du CIH, centralisateur auprès de Maroclear. Le C.I.H est par ailleurs chargé d'exécuter toutes les opérations sur titre inhérentes aux actions émises.

Les actions nouvelles seront souscrites en numéraire et libérées de la moitié de leur montant nominal lors de la souscription et le surplus sera libéré en une seule tranche sur appel du conseil d'administration au plus tard avant le 30 juin 2001.

Les actions nouvelles seront réservées à titre préférentiel et irréductible aux porteurs d'actions de capital à raison de 40 000 actions nouvelles pour 26 533 anciennes.

Les détenteurs d'un nombre d'actions non multiple de 26 533 ou inférieur à 26 533 souscriront proportionnellement à celui ci :

nombre d'actions nouvelles à souscrire = nombre d'actions anciennes x 40 000/26 533

Conformément à la loi, chaque actionnaire aura un droit préférentiel irréductible à la souscription de ces actions nouvelles, et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'il possède, étant précisé que chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 189 dernier alinéa de la Loi 17-95 du 30 Août 1996, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Pendant toute la durée de la souscription, ce droit est négociable ou cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.

Les actionnaires devront faire leur affaire personnelle de la négociation des rompus d'actions qui pourraient apparaître en procédant à l'achat ou à la vente des actions nécessaires pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles.

En outre, les actionnaires pourront, pendant toute la durée de la souscription, souscrire à titre réductible aux actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Dans le cas où les souscriptions reçues, tant à titre irréductible que réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le solde pourra être attribué par le Conseil d'Administration, à qui tous pouvoirs sont donnés à cet effet, à tous autres souscripteurs, celui-ci pouvant décider de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

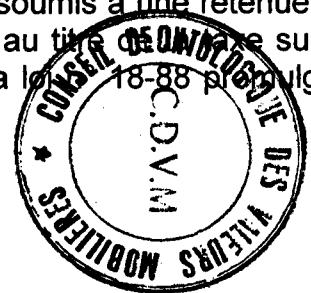
4 - Régime fiscal

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. En l'état actuel de la législation, le régime en vigueur est le suivant :

A) Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc :

• Imposition des dividendes

Les dividendes des actions offertes dans la présente opération sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'impôt général sur les revenus (IGR), au titre de l'article 18-88 sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés régis par la loi 18-88 promulguée par le Dahir n°1-89-145 du 22 Rabia I 1410 (23 Octobre 1989).



f

• **Imposition des plus values**

Les plus values de cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs sont soumises à la Taxe sur les Profits de Cession des Valeurs Mobilières et autres titres de capital et de créance, au taux de 10% instituée par l'article 14 de la loi de finances transitoire pour le 1^{er} semestre 1996 tel que modifié par l'article 16 de la loi de finances pour l'année budgétaire 1999/2000. Le fait générateur de la TPCVM est la cession, l'échange ou l'apport en société. Toutefois, sont exonérés de ladite taxe, les profits sur cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créances correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20 000 DH.

B) Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'impôt sur les Sociétés :

Imposition des dividendes

Les dividendes et autres produits de participation et assimilés distribués à des contribuables relevant de l'impôt sur les sociétés sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS, au titre de la Taxe sur les Produits des Actions, parts sociales et revenus assimilés. Cependant, les produits précités ne sont pas soumis à ladite taxe si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice, une attestation de propriété des titres comportant le numéro d'article de son imposition à l'IS.

Les produits précités provenant de la distribution de bénéfices par les sociétés relevant de l'IS, sont inclus dans la base imposable à l'IS et à la cotisation minimale de la société bénéficiaire après un abattement de 100% conformément à l'article 9 du Dahir n°1-86-239 du 31.12 1986 portant loi n° 24-86 instituant un impôt sur les sociétés.

Imposition des plus values

Conformément à l'article 12 de la loi de finances n°8-96, promulguée par le Dahir n°1-96-77 du 29.06.96 complétant l'article 8 de la loi de finances transitoire n°45-95, modifiant et complétant l'article 19 du Dahir n°1-86-239 portant promulgation de la loi n°24-86 instituant un impôt sur les sociétés, les plus values de cession des titres de participation sont soumises à l'IS. Cependant, lesdites plus values bénéficient :

- d'un abattement de 0% si la durée de détention des titres est inférieure ou égale à 2 ans;
- d'un abattement de 25% si cette durée est supérieure à 2 ans et inférieure ou égale à 4 ans ;
- d'un abattement de 50% si cette durée est supérieure à 4 ans et inférieure ou égale à 8 ans ;
- d'un abattement de 70% si cette durée est supérieure à 8 ans ;
- de l'exonération totale d'impôt si la société s'engage par écrit à :
- Réinvestir le produit global des cessions effectuées au cours d'un même exercice dans le délai maximum de trois années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société. Toutefois, lorsqu'il s'agit de terrains non bâtis acquis dans le cadre du réinvestissement précité, l'exonération prévue ci-dessus est subordonnée à l'affectation desdits terrains à la propre exploitation professionnelle de la société ou à l'édification de constructions destinées au même usage et conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de cinq ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

Toutefois, par dérogation instituée à l'article 12 de la loi de finances n°8-96 pour l'année budgétaire 1996/1997, sont soumis, sur option, à l'impôt sur les sociétés au taux réduit libératoire de 15%, les profits réalisés, en cours d'exploitation, par la société et résultant de cessions d'actions, parts ou titres de participation faisant partie des immobilisations financières de ladite société.



6

Pour bénéficier des dispositions qui précèdent, la société doit, dans le mois qui suit celui de la cession :

- Produire une demande d'option pour l'application du taux réduit libératoire visé au paragraphe ci-dessus. Toutefois, cette option s'applique à l'ensemble des opérations de cessions d'actions, de parts ou de titres de participation réalisés par la société au cours de l'exercice comptable concerné ;
- Verser le montant de l'impôt exigible au percepteur du lieu du siège social ou du principal établissement de la société sur bordereau - avis établi par l'administration fiscale. La société doit également produire, suivant le modèle établi par l'administration fiscale, la déclaration de l'ensemble des profits résultants des cessions précitées et ce, dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

C) Actionnaires personnes physiques et morales non-résidentes au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10% au titre de la taxe sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés.

Imposition des plus values

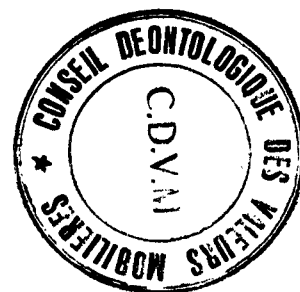
La taxe sur les Profits de Cession des Valeurs Mobilières et autres titres de capital et de créance ne s'applique pas.

5- Déclaration de franchissement de seuil

«Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège social au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre des titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre;
- d'acquérir ou non le contrôle de la société concernée;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.



✍

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus.»

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n°34-96 du 9 janvier 1997, Chapitre IV - Article 68 ter)

«Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précises dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus».

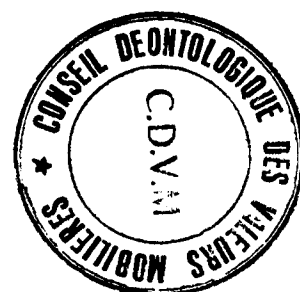
(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n°34-96 du 9 janvier 1997, chapitre IV - Article 68 quater).

Les modalités d'application des dispositions susmentionnées sont fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°08/97 du 12 Décembre 1997.

Par ailleurs, l'article 48 de la loi bancaire prévoit :

«Toute personne détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital d'un établissement de crédit doit déclarer à Bank Al-Maghrib et à l'établissement concerné la part du capital qu'elle détient.

Cette déclaration doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle ce niveau de participation au capital est atteint.»



✍

III- PRESENTATION DU C.I.H

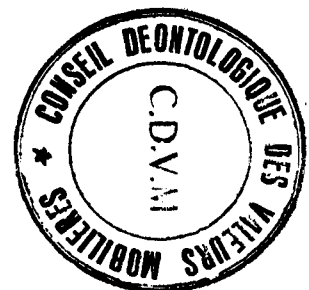
1- Renseignements à caractère général

- Dénomination sociale : **CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER – par abréviation CIH**
- Forme : S.A. régie par les lois en vigueur au Maroc, particulièrement par la loi 17.95 régissant les sociétés anonymes et par les textes législatifs et réglementaires et notamment:
 - le dahir du 20 août 1930 portant institution du crédit hypothécaire maritime,
 - Le décret Royal portant loi No 552-67 du 26 ramadan 1388 (17/12/68) relatif au crédit foncier, au crédit à la construction et au crédit à l'hôtellerie,
 - Le dahir du 31 décembre 1985 portant promulgation de la loi de finances pour 1986, tel qu'il a modifié et complété l'article 6 du décret Royal du 17 décembre 1968,
 - Le dahir portant loi No 1.93.147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle.
 - et de façon générale, par les textes législatifs et réglementaires intervenus ou à intervenir, en vue de déterminer l'activité de la société, et par ses statuts.
- Objet social : La société a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur (article-2 des statuts) :
 - l'octroi de prêt à court, moyen et long terme,
 - les engagements par signature;
 - la collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme;
 - la mise à disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion ;
 - toute opération de location assortie d'une option d'achat ;
 - Toute opération d'affacturage ;
 - Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de Monnaie,
 - Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine;
 - Toute opération de placement de souscription, d'achat, de gestion, de garde ~~et de garde~~ et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier
- Durée : 99 ans à compter du 26 mai 1920
- Siège social : 187, Avenue Hassan II – Casablanca
- Exercice social : du premier janvier au 31 décembre
- Capital social actuel : 1 326 650 000 Dirhams entièrement libéré en numéraire
- Nombre d'actions : 13 266 500 actions ordinaires de 100 dirhams chacune toutes intégralement libérées.
- Documents juridiques: Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social du CIH.
- Numéro de registre de commerce : 203

Les statuts de la société tels qu'ils ont été refondus et harmonisés par l'AGE du 3 décembre 1999 prévoient en outre les dispositions suivantes:

Forme des actions et modalités de cession

- Forme des actions : Article 9 : les titres d'actions entièrement libérées sont nominatifs – Toutefois, le conseil pourra autoriser la mise au porteur dans les conditions qu'il déterminera de tout ou partie des actions créées ou à créer.
- Cession d'actions : Libres dans tous les cas



Administration : Société à Conseil d'administration

- Nombre d'administrateurs : Minimum 7 et maximum 15
- Actions de garantie : 10
- Durée des fonctions : 6 ans, un administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur
- Réunion du Conseil : par tous moyens, les statuts ne prévoyant pas de délai de convocation
- Représentation : Chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix y compris la sienne
- Quorum: La moitié des membres doivent être effectivement présents
- Délibérations : prises à la majorité des voix des membres présentes ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Comité de direction : article 24

Le conseil élit un comité de direction qui sera chargé, suivant les directives du conseil et selon un règlement intérieur que celui-ci établira, de décider des prêts et de statuer sur les opérations que le conseil soumettra à ses délibérations.

Commissaire du gouvernement : article 24 bis

Un commissaire du gouvernement est placé auprès du CIH pour veiller à l'observation des dispositions légales, réglementaires et statutaires et du règlement intérieur. Il prend connaissance de tout document propre à éclairer sa surveillance.

Le commissaire du gouvernement est convoqué à toutes les séances du conseil d'administration ou des comités qui en émanent. Il peut, dans les huit jours, sui suivent la réunion en question s'il y a assisté, soit de la réception du PV de séance, s'opposer à ces décisions et dans ce cas provoquer une seconde délibération qui doit intervenir dans le délai d'un mois maximum et qui sera définitive. Il reçoit communication des ordres du jour, procès-verbaux, rapports et dossiers destinés à être communiqués aux administrateurs.

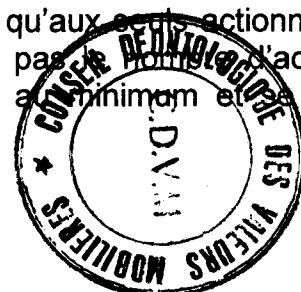
Allocations du conseil

Indépendamment des allocations prévues à l'article 24, les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance fixée par l'AG demeure maintenue jusqu'à décision contraire. Le conseil la répartit entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Assemblées Générales : Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales

- Mode de convocation : 30 jours francs avant la tenue de l'Assemblée par avis dans un journal d'annonces légales et au bulletin officiel. L'avis de convocation peut être fait par LR adressée à chaque actionnaire si toutes les actions sont nominatives.
- Conditions d'admission aux Assemblées : article 35

La participation aux Assemblées générales ordinaires n'est ouverte qu'aux seuls actionnaires détenant au moins 10 actions. Les actionnaires qui ne réunissent pas ce minimum d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de 10 actions au minimum et faire représenter par l'un d'eux.



Les statuts peuvent subordonner la participation ou la représentation aux AG, soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives de la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire. La durée pendant laquelle ces formalités doivent être accomplies est fixée par les statuts. Elle ne peut être antérieure de plus de 5 jours à la date de réunion de l'assemblée.

- **AGO :**

- Quorum : le quart des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation
- Délibération : majorité des voix des membres présents ou représentés

- **AGE :**

- Attribution : Elle peut apporter aux statuts toutes modifications, mais seulement sur l'initiative du CA, prise après approbation préalable du gouvernement et dans la mesure où les lois régissant le CIH ne s'y opposent pas.

- **Quorum : Article 40.**

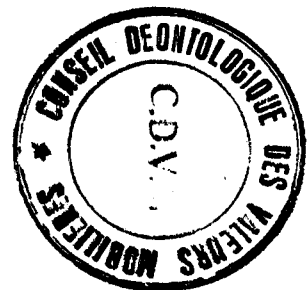
La moitié des actions ayant le droit de vote sur première convocation et le quart sur deuxième convocation. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

- Délibérations : prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

- **Assemblées spéciales :** Elles délibèrent aux conditions de quorum et de majorité des AGO.

- **Répartition des bénéfices :** article 44

- 5% à la réserve légale
- 5% à titre de premier dividende sur les sommes dont les actions sont libérées et non amorties.
- Toutes sommes que l'AG sur proposition du conseil déciderait d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires, extraordinaires ou de reporter à nouveau.
- les fonds de réserves peuvent être affectés soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5% en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la société.
- Le solde est réparti à titre de superdividende.



✍

2- Grandes Etapes de Développement du C.I.H

- **1920** : Création sous la dénomination "Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc" (CPIM).
- **1967** : Promulgation du Dahir du 5/11/1967 qui a fait de la CPIM un Organisme Financier Spécialisé dans le financement du secteur immobilier et touristique sous le nom de "Crédit Immobilier et Hôtelier" ; et entrée de la CDG à hauteur de 65% dans son capital social.
- **1988** : Conversion du C.I.H. en banque, suite à la promulgation de la loi de 1986 autorisant le C.I.H. à collecter les dépôts auprès du public.
- **1989** : Le C.I.H. figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire.
- **1996** : La garantie de l'Etat sur les nouvelles émissions d'emprunts obligataires est supprimée sauf pour le financement du logement social.
- **2000** : Adoption d'un plan de restructuration et de développement du CIH sous l'égide des Pouvoirs Publics.

OPERATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEES AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

NATURE DE L'OPERATION ET DATE	CAPITAL INITIAL	Nbre d'actions émises	PRIX L'ACTION	Montant de l'augmentation	Nouveau capital
Par incorporation des réserves; parallèlement, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH (juin -94)	785 000 000 (DH)	2 335 000	100 DH	235 500 000 (DH)	1 020 500 000 (DH)
Par souscription en numéraire, réservée exclusivement aux anciens actionnaires et aux détenteurs de droits (déc. -97)	1 020 500 000 (DH)	3 061 500	180 DH dont 80 DH au titre de la prime d'émission	306 150 000 (DH)	1 326 650 000 (DH)

Principaux actionnaires

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Montant	%
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) (1)	4 684 517	4 684 517	468 451 700	35,31
AXA Assurance Maroc (1)	1 762 826	1 762 826	176 282 600	13,29
Bank Al-Maghrib (2)	1 718 132	1 718 132	171 813 200	12,95
Société du Maroc et des Emirats Arabes Unies de Développement (SOMED) (2)	764 946	764 946	76 494 600	5,77
Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances (CNA) (1)	711 511	711 511	71 151 100	5,36
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) (1)	654 224	654 224	65 422 400	4,93
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) (2)	419 641	419 641	41 964 100	3,16
Abu Dhabi Fund For Arab Economic Development (2)	333 830	333 830	33 383 000	2,52
Autres	2 216 873	2 216 873	221 687 300	16,71
TOTAL	13 266 500	13 266 500	1 326 650 000	100

(1) Nombre d'actions déclarées par les actionnaires lors de l'AGO du 14/07/2000.

(2) Nombre d'actions nominatives inscrites chez Maroclear au 30/06/00.

Intention des actionnaires

Après approbation du plan de restructuration et de développement par le Conseil d'administration, les principaux actionnaires contrôlant le capital du CIH ont accepté de soutenir ce plan jusqu'à son aboutissement, et n'envisagent pas de céder partie ou totalité de leurs actions ou droits de vote.



3- Politique de distribution des dividendes

Le CIH a procédé à la distribution d'un dividende de 10 DH par action au titre de l'exercice 1997, les exercices 1998 et 1999 ayant été déficitaires, aucun dividende n'a été distribué au titre desdits exercices.

4- Evolution des titres CIH

L'action CIH est cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca. D'une valeur nominale de 100 DH, son cours est de **92 DH au 30/06/2000**. Un ensemble d'institutionnels forme le noyau dur du capital social qui est actuellement de 1.326.650.000 DH, réparti en 13.266.500 actions.

L'évolution du cours de l'action CIH au cours des 3 dernières années se présente comme suit :

Cours (DH)	1997	1998	1999	2000 (*)
Plus haut	333	324	249	160
Plus bas	200	245	130	80
Cours fin de période	287	249	156	82,9

(*) : Jusqu'au 01/07/2000

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les transactions réalisées sur l'action CIH se sont élevées à 116.6 millions de DH en 1999, contre 465,5 millions de DH en 1998, soit une régression de 75%. En terme de quantité, le nombre de titres échangés s'est établi à 326 098 actions au lieu de 783 095 titres une année auparavant, soit une baisse de 58,4%.

TRANSACTIONS SUR L'ACTION CIH								
Valeur en 1.000 DH								
CIH	1997		1998		1999		Au 30/06/2000	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Marché central	351 528	101 586	296 701	177 215	236 812	83 841	154 438	31 704
Marché de blocs	393 747	115 828	486 394	288 260	89 286	32 783	289 242	76 899
TOTAL	745 275	217 413	783 095	465 475	326 098	116 624	443 680	108 603

La capitalisation boursière du CIH s'élève à 1,22 milliards de DH au 30/06/2000. Les fondamentaux boursiers du titre CIH au 31/12/1998 se présentent comme suit :

	1997	1998	1999
Bénéfice par action	20,6	-	-
Dividende par action	10	-	-
Multiple des bénéfices (1)	13,9	-	-
Multiple des fonds propres (2)	2,1	2,1	2,4
Rendement des dividendes (3)	3,5%	-	-

Multiple de bénéfices : Cours/ bénéfice par action
 Multiple des fonds propres : Cours / Fonds propres par actions
 Rendement des dividendes : Dividende par action/ Cours



✍

Evolution des obligations CIH

Les obligations CIH cotées en bourse n'ont pas fait l'objet jusqu'à présent de transactions significatives. L'encours des obligations C.I.H cotées en bourse est de 83 Milliards de DH à fin Juin 2000.

5- Organisation et contrôle

Composition du Conseil d'Administration

Mr. Abdelouhed SOUHAIL Président du Conseil d'Administration	Président Directeur Général du CIH
Caisse de Dépôt et de Gestion (2 sièges) Vice Président du Conseil d'Administration	Mr. Khalid KADIRI, Directeur Général et Mr. Ahmed DAROUICH, Directeur Central chargé des participations et des placements financiers
Bank Al Maghrib (2 sièges)	Mr. Mohamed SEQAT, Gouverneur de Bank Al-Maghrib Mme Rokkia Sqalli, Directeur de Crédit et des Marchés des Capitaux
AXA Assurance Maroc	Mr. Jamal HAROUCHI, Directeur Général
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)	Mr. Azzedine GUESSOUS, Président Directeur Général
Société du Maroc et des Emirats Arabes Unies de Développement (SO)	Mr. Mustapha SAHEL, Président Directeur Général
Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances (CNIA)	Mr. Saad KANOUNI, Président du Directoire
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Mr. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général
Banque Centrale Populaire (BCP)	Mr. Abdallah EI MAAROUFI
Ministère des Finances	Mr. Lotfallah CHEGOUR
Ministère des Finances	Mr. Abdelliah MARCIL
Ministère des l'Habitat	Mr. Moulay Chérif TAHIRI
Ministère du Tourisme	Mr. Jawad ZIAT

Equipe dirigeante

Nom et Prénom	Fonction
Mr. Abdelouhed SOUHAIL	Président Directeur Général
Mr. Abdelkrim RAGHNI	Directeur du pôle Banque
Mr. Anas TAZI	Directeur du pôle Ressources Humaines et Affaires Financières
Mr. Mohamed SOUAL	Directeur du pôle Support
Mr. Khalid LAHBABI	Directeur du pôle Conseil Juridique et Recouvrement

Le Comité de la Direction Générale du C.I.H. est composé de :

M. Abdelouahed SOUHAIL (54 ans) : De formation économique et financière, M. Abdelouahed SOUHAIL est un banquier de carrière qui a exercé au sein de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur pendant plus de 30 ans, où il a occupé plusieurs postes de responsabilité.

En février 1998, il est nommé par feu Sa Majesté le Roi HASSAN II en tant que Président Directeur Général du CIH.

M. Abdelkrim RAGHNI (47 ans), diplômé de l'école Centrale des Arts et Manufactures de Paris et de l'école des Cadres. Après un court passage à l'administration dans le cadre du service civil, il intègre le "CREDIT DU MAROC" en 1980 où il assume la responsabilité de deux agences après un stage de formation. En juin 1983, il a été chargé de la Direction des Opérations avec l'Etranger, puis de la direction des Agences du Nord. Durant la période du 91-Avril 93, M. RAGHNI a assumé les missions suivantes au sein de la même banque :

- Directeur du Développement, des Programmes et du Contrôle de gestion
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration
- Animateur de divers séminaires concernant le domaine bancaire



Ensuite, M. RAGHNI a intégré en qualité de Directeur Général la société INTERFINA, Créée par BMCE, Crédit Lyonnais, CDM, BNDE, BEX, SFI, Caisse Française de Développement, PROPARGO, INTERFINA a constitué le noyau dur des privatisations de CTM, GTM, SOFAC, CNIA, et a pris des participations dans BMCE, SNI, etc....

En 1998, il rejoint le CIH où il assure la Direction du pôle banque.

M. RAGHNI est également professeur au Centre International de Formation de la Profession Bancaire (C.I.F.P.B).

M. Anas TAZI (55 ans), titulaire d'une licence en Economie de la faculté de Droit de Rabat, il a entamé sa carrière en 1966 au sein du Crédit du Maroc où après une formation au Crédit Lyonnais, il a assumé la direction de plusieurs agences.

Son passage de 8 années dans le domaine bancaire lui a également permis d'acquérir une expérience d'enseignant au CIFPB.

Il a ensuite intégré la Société Chérifienne des Pétroles en 1974 où il a occupé des postes de Direction dans les domaines commercial et financier pour terminer sa carrière en 1999, en qualité de Directeur Général Adjoint chargé des Finances, du Juridique, de la fiscalité et des Assurances.

En Mai 2000, M. Tazi a intégré le CIH où il assume la Direction du Pôle Ressources Humaines et Affaires Financières.

M. Mohamed SOUAL (44 ans), ingénieur de formation diplômé de l'école Nationale de l'Aviation Civile de Toulouse. Il a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'ingénieur stagiaire de recherches au laboratoire d'Automatique et d'Analyse des Systèmes au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à Toulouse.

En 1981, il a intégré la "ROYAL AIR MAROC" en tant qu'ingénieur d'études des Télécommunications ; il y a été chargé successivement des postes de chef de Département des Télécommunications et de Sous Directeur chargé des affaires sociales.

En 1995, M. SOUAL a occupé la fonction de conseiller au Développement et à la Diversification d'un Groupe de Travaux Publics et d'Administrateur Directeur Général de sa Filiale "SOFAD" (Société de Fonds Associés de Développement).

En 1996, il a rejoint la CTM-LN où il a été chargé de la Direction du Développement, des Finances et des Systèmes d'Information.

En 1998, M. SOUAL a intégré le CIH en tant que Conseiller auprès de la Présidence pour être ensuite nommé Directeur du pôle Support.

M. SOUAL est par ailleurs coauteur ou auteur de plusieurs études portant sur la réforme du secteur des télécommunications et de développement des technologies de l'information.

M. Khalid LAHBABI (48 ans), diplômé d'Etudes Supérieures en Droit des Affaires de l'Université Mohamed V. Sa carrière professionnelle a débuté en 1975 au sein de l'ISCAE en tant qu'enseignant puis chef du Département Droit des Affaires.

En 1981, M. LAHBABI a intégré le groupe Wafabank où il a occupé la responsabilité de différentes fonctions, notamment : la gestion du risque et le recouvrement ; et ce jusqu'à 1996.

En 1996, M. LAHBABI a Fondé un Cabinet de Conseil Juridique et Bancaire.

En septembre 1999, M. LAHBABI a rejoint le CIH où il occupe actuellement la Direction du Pôle Recouvrement et Conseil Juridique.



6- Organisation

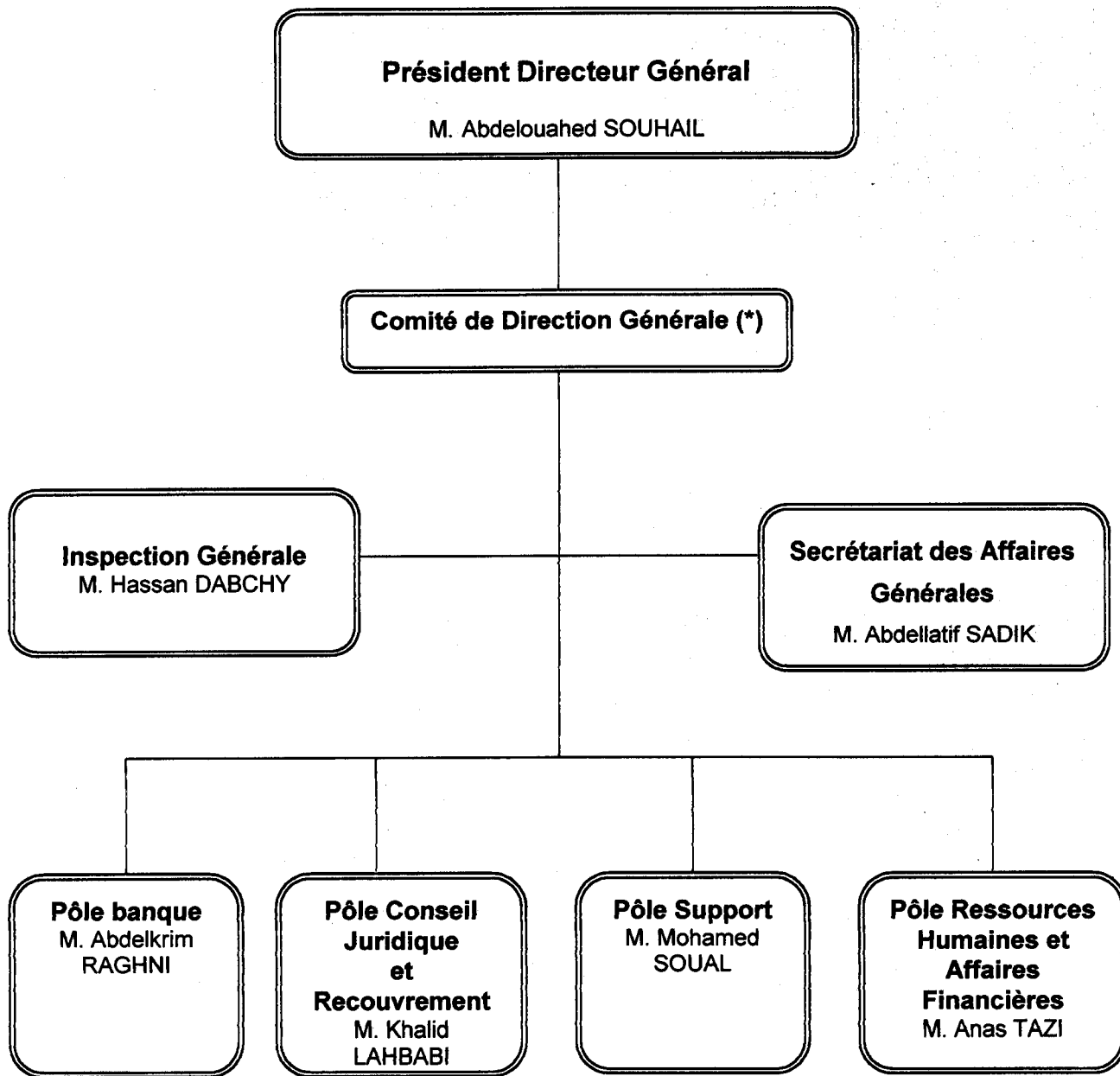
La nouvelle organisation⁽¹⁾ du C.I.H, mise en place en Octobre 1998 et amendée en Juin 2000, se donne comme objectifs de :

- Favoriser le développement de la banque et la motivation de son personnel ;
- Assurer la compétitivité de la banque ;
- Maîtriser le risque et le recouvrement ;
- Promouvoir la qualité de service et maîtriser les coûts ;
- Permettre le pilotage économique et financier de la banque ;
- Promouvoir une nouvelle culture d'entreprise basée sur l'efficacité, la responsabilité, la loyauté, le travail en équipe et la solidarité.



⁽¹⁾ Voir organigramme ci-après

Organigramme



) Siègent au Comité de Direction Générale : Le Président Directeur Général et les Directeurs des Pôles



7 - Capital humain

L'effectif du C.I.H est composé de 1657 personnes dont 394 cadres.

La répartition de cet effectif par catégorie de personnel se présente comme suit :

Evolution de l'effectif du CIH de 1997-2000

Catégorie	1997	1998	1999	30/06/00
Employés	436	427	404	377
Gradés	931	914	893	886
Cadres	434	416	388	394
Total	1 801	1 757	1 685	1657

L'effectif de la banque se caractérise par sa jeunesse. Le turnover moyen des salariés est faible, se traduisant par une ancienneté moyenne de 10 ans.

Structure et caractéristiques de l'effectif du CIH au 30/06/2000

	Répartition		Ancienneté moyenne	Age moyen	Effectif	
	Nombre	%			Hommes	Femmes
Employés	377	22,75%	7,16	37	277	100
Gradés	886	53,47%	10,70	37	546	340
Cadres	394	23,78%	12,37	41	308	86
Total	1 657	100,00%	10,08	37	1131	526

La politique des ressources humaines accorde une grande importance à l'amélioration de la productivité, à la formation⁽¹⁾ continue et au recrutement sélectif de compétences accrues.

Le C.I.H a mis en place un projet d'entreprise "CAP 2003", visant à travers une démarche participative, à fédérer et mobiliser l'ensemble du personnel autour des axes stratégiques et des objectifs prioritaires de la banque.

8- Moyens techniques

a- Technologies

Le C.I.H a réalisé d'importants investissements dans les technologies de l'information. Le parc d'équipements actuel compte :



(1) Le budget de la formation est de l'ordre de 5 MDH en 1999

- plus de 800 unités réparties entre le siège et le réseau d'agence ;
- 4 ordinateurs centraux, deux utilisant le système d'exploitation Unix et deux autres utilisant le système d'exploitation IBM – DOS/VSE. Ces ordinateurs assurent les traitements centraux de comptabilités clients et générale, gestion de la base clients, gestion des prêts amortissables et en comptes courants, monétique, ...etc. Plus de 300 postes de travail intelligents sont connectés à ces ordinateurs centraux ;
- 35 GAB, contre 10 à fin 1997, acceptant les cartes nationales Interbank et internationales Visa et MasterCard ;
- Chaque agence est équipée d'un ordinateur autonome, utilisant le système d'exploitation Unix et traitant l'ensemble des opérations agence : caisse et gestion des prêts. Le système agence est relié au siège par un réseau de transmission de données permettant l'échange d'informations en temps réel ou par vacation.

Le C.I.H compte poursuivre sa stratégie de modernisation et de développement des systèmes d'informations. D'importants projets seront mis en œuvre avant la fin de l'année 2000.

Projet de réseau multi-services

Le C.I.H a entrepris un projet de refonte de son infrastructure réseaux télécommunications. L'objectif étant de déployer au courant de l'année 2000 un réseau "on-line" et multi-service, véhiculant l'ensemble des flux voix et données des agences vers le siège et banalisant l'accès à l'information et aux services réseau : téléphone, fax, messagerie électronique, internet/intranet, applications bancaires et banque interactive.

Projet Monétique

Le C.I.H réalise actuellement un important projet de développement monétique. Ce projet consiste en :

- La refonte des applications de gestion des porteurs, des commerçants, des réclamations⁽¹⁾ et de compensation ;
- Le lancement de nouveaux produits cartes monétiques, notamment Visa Electron ;
- Le lancement de nouveaux services accessibles à travers les GAB ;
- L'extension du parc GAB pour passer à la fin de l'année 2000 à plus de 45 GAB.

Ce projet de développement permettra de consolider et de confirmer les bonnes performances réalisées en 1999.

Projet "Global Banking"

Après le passage réussi de l'an 2000, le C.I.H a lancé un projet de refonte globale de ses systèmes d'informations. Les objectifs étant d'aligner les systèmes d'informations par rapport à la stratégie de la banque et tirer parti des nouvelles technologies pour maîtriser la gestion interne et améliorer la qualité de service clientèle.

Pour ce faire, le C.I.H a décidé de retenir une solution progicielle de type "global banking" couvrant l'ensemble des domaines d'activité d'une banque universelle.

La mise en œuvre globale de ce projet sera étalée sur une période de 18 à 24 mois et concernera en priorité les systèmes d'informations comptables, le fichier client (ainsi que les référentiels et le réglementaire de la banque.



(1) L'activité GAB a enregistré un accroissement de 141% alors que celle du groupement Interbank n'est que 62%

b- Réseau d'agences

Depuis 1998, le réseau d'agences a connu un développement conséquent grâce à l'ouverture de 13 agences nouvelles portant le nombre à 96 et la rénovation de 5 anciennes selon la charte de la nouvelle identité visuelle. Constituant une priorité de la Direction Générale, ces efforts d'optimisation et de mise à niveau du réseau d'agences visent d'une part, la rénovation et la généralisation de la nouvelle identité visuelle à l'ensemble du réseau avant fin 2003, et l'ouverture d'une dizaine d'agences supplémentaires par an. La répartition des agences par zone est comme suit :

Répartition des agences par zone à fin Juillet 2000

ZONE	Nombre d'agences
Zone Casablanca	43
Zone Nord	36
Zone Sud	17
Total	96

C- Investissements

Le budget d'investissements a atteint 59 MDH au titre de l'exercice 1999 contre 23 MDH et 85 MDH respectivement en 1998 et 1997.

Les investissements ont concerné principalement l'ouverture et la rénovation d'agences et la modernisation du parc informatique.

9- Activité

L'évolution de l'activité et les perspectives d'avenir du C.I.H. est étroitement liée au développement de l'activité bancaire et de ses deux domaines d'intervention de base à savoir les secteurs immobilier et touristique

9-1 Secteurs d'activité

ACTIVITE BANCAIRE ⁽¹⁾

L'encours des crédits distribués à l'économie par les banques et les sociétés de financement a atteint à, l'issue de l'exercice 1999, 202 milliards de DH, en progression de 10,3% par rapport au niveau atteint en 1998. Ce volume de crédit où les prêts bancaires interviennent à eux seuls pour 87%, représente 58,9% du Produit intérieur Brut (PIB) contre 53,4% au titre de l'année 1998.

Au terme de l'année 1999, les crédits consentis par les banques ont enregistré une hausse de 9,5% en s'établissant à 183,5 milliards de DH contre 167,6 milliards de DH un an auparavant.

Sur le plan structurel, il est à noter que la part relative aux crédits à moyen et long terme dans l'encours global des prêts bancaires est passée de 45,5% à 46,4% pour atteindre un encours de 70,27 Milliards de dirhams et que le taux d'accroissement enregistré par cette catégorie de crédits (+11,3%) est nettement supérieur à celui des facilités à court terme (+7,2).

S'agissant du crédit à l'habitat, ce dernier a connu en 1999 une progression de 7,6% avec un encours de près de 26 milliards de DH contre 24,1 milliards de DH en 1998.

Quant aux dépôts de la clientèle, leurs encours a avoisiné les 202 milliards de DH à 1999 contre 184,2 milliards de DH en 1998, soit une progression de 9,7%.



(1) Source Bank Al Maghrib

✍

Au niveau de l'évolution de la structure des dépôts bancaires, il est à signaler que les comptes à vue qui constituent près de la moitié de ces dépôts ont augmenté de 10,5% et que les dépôts rémunérés ont totalisé 101,8 milliards de DH et ont progressé de 8,8%, soit un flux additionnel de 8,3 milliards de DH, réparti à hauteur de 3,2 milliards de DH pour les comptes sur carnets, 4,1 milliards de DH pour les dépôts à terme et 1 milliard de DH pour les certificats de dépôt.

Par ailleurs, le réseau bancaire s'est élargi en 1999 de 95 nouveaux guichets permanents, ce qui a porté leur nombre total à 1.618, soit en moyenne un guichet pour 17.450 habitants.

Comme il découle des indicateurs d'activité du secteur bancaire exposés ci-haut, ce secteur évolue favorablement et renferme des potentialités de croissance importantes, compte tenu du faible taux de bancarisation du pays et des besoins énormes de financement des ménages et des entreprises.

S'agissant des ménages, le crédit-logement est un créneau qui est appelé à se développer sensiblement au cours des années à venir, compte tenu de la croissance démographique et de l'importance accordée par les pouvoirs publics à l'amélioration des conditions de l'habitat de la population, notamment les couches sociales les plus défavorisées.

Les crédits à la consommation ont enregistré un accroissement respectivement de 40,8% et 34,3% en 1998 et 1999.

Les banques seront aussi sollicitées pour financer la restructuration et la mise à niveau des entreprises marocaines afin de préparer le tissu productif national aux défis de la mondialisation et particulièrement à la mise en place de la zone de libre échange avec l'Union Européenne.

Parallèlement au développement de l'activité classique d'intermédiation financière qui commence à souffrir du rétrécissement des marges sous l'effet de la concurrence, les banques marocaines ont commencé depuis quelques années à introduire des nouvelles activités parabancaires génératrices de commissions telles que les opérations de bourse, le conseil et l'ingénierie financière, la gestion du patrimoine, les produits de bancassurance, etc.....

SECTEUR IMMOBILIER ⁽²⁾

Selon les résultats des études ^(*) sur l'habitat réalisées au Maroc, les besoins en logements se font de plus en plus sentir. Les dernières estimations faites par le Centre Marocain de la Conjoncture révèle un besoin de 189.000 logements par an jusqu'à l'horizon 2005

Cette estimation est faite sur la base des éléments suivants:

- La couverture des besoins générés par la formation de nouveaux ménages;
- La résorption du déficit initial;
- Le renouvellement du parc immobilier.

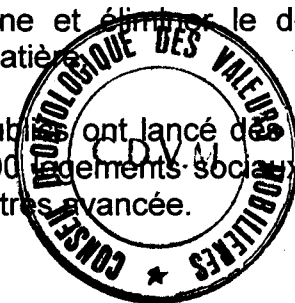
Compte tenu de ces données, la satisfaction de ces besoins nécessite une production annuelle de logements de l'ordre de 190.000 unités, alors que les réalisations actuelles ne sont que de 90.000 logements par an, soit 47% seulement des besoins exprimés.

Ainsi, pour faire face à l'augmentation de la population urbaine et éliminer le déficit de logements existant, il faut doubler les efforts de production en la matière.

Pour répondre aux besoins en matière d'habitat, les Pouvoirs Publics ont lancé dès la fin de l'année 1995, un ambitieux programme de construction de 200000 logements sociaux et dont une première tranche de 48 000 unités est en cours de réalisation très avancée.

(2) Source Bank Al Maghrib

(*) Source Centre Marocain de Conjoncture



Ce programme donnera certainement une nouvelle impulsion durant les prochaines années aussi bien au secteur de l'immobilier qu'à l'ensemble de l'économie nationale.

La conjugaison des effets du programme de 200 000 logements et des perspectives favorables de la conjoncture économique devrait permettre une reprise du marché de l'immobilier au cours des années à venir et avoir un impact favorable sur l'activité du C.I.H.

Par ailleurs et dans le cadre de la libéralisation du système financier, les pouvoirs publics ont décidé d'élargir aux autres établissements bancaires les avantages octroyés au CIH, ce qui leur permet désormais d'intervenir plus massivement dans le secteur du logement économique et social (Arrêté du Ministère des Finances du 04/05/98) et suscitera certainement une concurrence plus vive dans le domaine du crédit immobilier.

S'agissant de l'évolution du secteur de l'immobilier au cours de l'année 1999, plusieurs indicateurs ont connu une évolution positive et ce, malgré la stagnation du PIB.

Ainsi, les ventes de ciment ont atteint 7,19 millions de tonnes contre 7,15 millions de tonnes l'année précédente, soit une légère hausse de 1%.

Le nombre des programmes agréés s'est établi à 1.272 totalisant 22.007 logements, soit une hausse de 24% en terme de programmes et de 10% en terme de logements, par rapport à l'année 1998.

Les transactions immobilières réalisées en milieu urbain ont augmenté de 5% en nombre et de 18% en valeur.

Compte tenu de ce qui précède, le secteur de l'immobilier est appelé à connaître un développement considérable au cours des années à venir.

SECTEUR TOURISTIQUE ⁽³⁾

Depuis la crise du Golfe, le secteur touristique est entré dans une phase de crise qui a eu un impact négatif sur les investissements touristiques. Cependant, des signes de reprise encourageants ont commencé à apparaître dès 1996.

En 1999, le tourisme national a continué d'enregistrer de bonnes performances, puisque le nombre des arrivées s'est établi à 2,4 millions, en augmentation de 17,6% par rapport à l'année 1998.

De même, les recettes touristiques ont atteint 18,8 milliards de DH en 1999, en progression de 11,9% d'une année à l'autre et sont ainsi devenues la première source de devises du pays.

Ces progrès s'expliquent par les campagnes publicitaires menées sur les principaux marchés extérieurs, la baisse des prix de transport et l'organisation de plusieurs manifestations telle que "Le Temps du Maroc" en France.

Les nuitées réalisées au titre du flux touristique étranger par les hôtels classés ont connu, en 1999, un taux d'accroissement de 11,8% analogue à celui de 1998 et se sont établies à près de 10,9 millions de nuitées. Par ailleurs la durée moyenne de séjour des touristes étrangers s'est allongée en passant à 10 contre 7,6 nuitées d'une année à l'autre. Le taux de fréquentation hôtelière s'est élevé à 50% environ pour une capacité d'accueil de 93.351 lits, recensés auprès de 568 établissements classés.

Cette capacité d'accueil est appelée à se développer au cours des prochaines années, compte tenu de l'importance des investissements envisagés dans le secteur. En effet, 14 conventions ont été signées avec de grands opérateurs internationaux pour un investissement global de 700 millions de dollars.

Cet effort au niveau de l'infrastructure hôtelière sera accompagné par la poursuite des actions menées en matière de diversification du produit touristique national pour faire du Maroc une des destinations les plus attrayantes.

⁽³⁾ Source Bank Al Maghrib



Handwritten mark or signature.

Le secteur touristique est appelé donc à jouer un rôle majeur dans le processus de croissance de l'économie nationale, eu égard aux opportunités qu'offre le tourisme mondial dont le chiffre d'affaires en 1999 a atteint 455 milliards de dollars pour un nombre de touristes estimé à 657 millions.

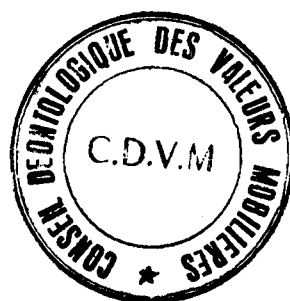
Il ressort des éléments exposés ci-haut, que les pronostics d'évolution à court et à moyen terme des principaux secteurs d'intervention du CIH sont favorables, d'autant plus que les pouvoirs publics ont mis en œuvre d'importantes mesures de relance des secteurs du logement et du tourisme, à travers notamment les enveloppes de financement de ces secteurs mis en place dans le cadre du fonds HASSAN II, et l'institution dans le cadre de l'actuel projet de loi de finances de l'avance au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat désirant accéder à la propriété.

9-2 Activité du C.I.H

Au terme de l'exercice 1999, le total des crédits consentis à la clientèle s'est établi à 23.874 Millions de DH.

L'encours des dépôts a atteint 9 436 Millions de DH compte tenu des certificats de dépôt. Sans ces derniers, les dépôts ont enregistré un taux d'accroissement de 12% pour atteindre 7,28 Milliards de DH.

L'évolution des crédits et des dépôts durant les trois derniers exercices, ainsi que leur composition sont retracées par le tableau ci-après :



ENCOURS CREDITS ET DEPOTS

BRANCHE	1997		1998		1999	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %	Montant	Part en %
I- Les crédits	22 337 847	100,00%	23 620 815	100,00%	23 874 245	100,00%
* Secteur Immobilier	13 456 938	60,24%	15 118 428	64,00%	15 198 038	63,66%
Prêts régime général	5 243 997	38,97%	5 758 895	38,09%	6 313 879	41,54%
HBM	1 113 882	8,28%	1 735 040	11,48%	2 897 671	19,07%
OPF-OPVT	7 099 058	52,75%	7 624 493	50,43%	5 986 488	39,39%
* Secteur Touristique	5 453 885	24,42%	4 804 438	20,34%	4 596 222	19,25%
OCH	5 428 901	99,54%	4 796 241	99,83%	4 588 897	99,84%
OTT	24 984	0,46%	8 197	0,17%	7 326	0,16%
* Crédits fonciers	920 176	4,12%	913 927	3,87%	972 578	4,07%
* Engagements bancaires	2 219 577	9,94%	2 479 227	10,50%	2 327 612	9,75%
* Autres branches	287 270	1,29%	304 795	1,29%	779 796	3,27%
II- Les engagements hors bilan						
Engagements par signature en faveur de la clientèle	71 147		57 516		45 940	
Crédits ouverts à la clientèle confirmés	2 072 216		1 792 205		1 081 527	
Engagements par signature reçus d'interm.financiers	122 586		112 429		81 980	
Valeurs données en garantie	-		177 400		155 000	
Engagements de change au comptant	-		8 968		12 639	
III- Les dépôts	6 739 081	100,00%	7 953 636	100,00%	9 435 572	100,00%
Dépôts à vue	2 523 165	37,44%	2 716 583	34,16%	2 798 292	29,66%
Comptes sur carnet	663 777	9,85%	759 612	9,55%	846 892	8,98%
Dépôts à terme	2 087 941	30,98%	1 818 649	22,87%	2 566 415	27,20%
Autres dépôts	275 948	4,09%	433 292	5,45%	1 070 722	11,35%
(y compris les exigibles après encaissement)						
Certificats de dépôt	1 188 250	17,63%	2 225 500	27,98%	2 153 250	22,82%
IV- Opérations de trésorerie						
Avances bloquées auprès des banques	0		0		0	
Avances reçues	585 000		227 000		414 000	
Placements en Bons du Trésor	373 284		273 284		23 284	



8

10 - Les produits

Le C.I.H. est une banque universelle, qui, tout en conservant une position de leader dans le financement de l'Immobilier et du Tourisme, a développé des produits adaptés à sa clientèle de Particuliers et d'Entreprises.

Les Crédits

Les crédits immobiliers

Première banque marocaine dans le financement du logement, avec une part de marché de 55%⁽¹⁾, le CIH commercialise :

Les Prêts Acquéreurs :

Le régime spécial (Habitat Bon Marché)

Ce régime est destiné au financement de logements sociaux. La durée de remboursement peut s'étaler sur 25 ans, à un taux bonifié de 6,5%.

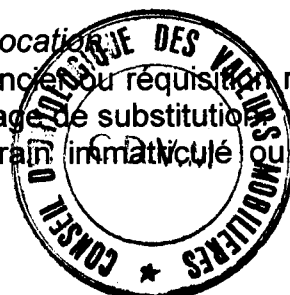
- **La ristourne de l'Etat** : 6%
- **La garantie** : Hypothèque de premier rang sur le titre foncier du logement à acquérir ou à construire.
- **Les conditions d'éligibilité** :
 - revenu mensuel net \leq 3.600 DH
 - surface construite du logement \leq 100 m²
 - La valeur immobilière totale du logement \leq 200.000 DH

Crédiloge

Ce produit destiné aux particuliers permet d'emprunter jusqu'à 1.500.000 DH, pour une durée maximale de 20 ans. Il couvre tous les besoins, avec une quotité de financement pouvant atteindre 110 % du prix de vente.

Les Prêts Promoteurs :

- *Le financement des programmes immobiliers destinés à la vente ;*
 - **La garantie** : hypothèque de premier rang sur le Titre Foncier ou réquisition relative au programme à construire ou promesse d'hypothèque ou gage de substitution.
 - **Les conditions d'éligibilité** : être propriétaire d'un terrain immatriculé ou en cours d'immatriculation
 - **Durée** : 2 ans
- *Le financement de la viabilité des terrains ;*
 - **La garantie** : hypothèque de premier rang sur le Titre Foncier du terrain ou gage de substitution.
 - **Les conditions d'éligibilité** : être propriétaire d'un terrain immatriculé ou en cours d'immatriculation
 - **Durée** : 2 ans
- *Le financement des programmes immobiliers destinés à la location ;*
 - **La garantie** : hypothèque de premier rang sur le Titre Foncier ou réquisition relative au programme à construire ou promesse d'hypothèque ou gage de substitution.
 - **Les conditions d'éligibilité** : être propriétaire d'un terrain immatriculé ou en cours d'immatriculation
 - **Durée** : 10 ans



⁽¹⁾ Source Bank Al-Maghrib

Les crédits au secteur touristique :

Le financement de l'investissement hôtelier

Ce crédit a pour objet le financement de la construction, l'aménagement, la réfection ou l'équipement des unités hôtelières. La durée de remboursement de ces crédits peut atteindre 15 ans.

• Garanties:

- Hypothèque de premier rang sur le terrain
- Nantissement de premier rang sur fonds de commerce
- Nantissement de premier rang sur le matériel d'équipement

• Garanties de l'Etat :

- Garantie partielle à hauteur de 60 % pour les prêts d'équipements
 - Garantie partielle à hauteur de 50 % du prêt lorsqu'il y a possibilité de prendre l'hypothèque de premier rang
 - Garantie totale et provisoire de l'Etat égale à 100 % du prêt en cas de réquisition ou promesse d'hypothèque.
 - Garantie totale et définitive de l'Etat égale à 100 % du prêt quant il y a possibilité de prendre l'hypothèque ou lorsque l'engagement du C.I.H dépasse 20 % de son capital plus les réserves.
- Caution personnelle solidaire et indivisible des principaux actionnaires (dans le cas d'une société)

Le financement des véhicules de Transport Touristique

Ce sont des crédits à moyen terme (généralement 5 ans), ayant pour objet le financement d'acquisition de véhicules de transport touristique.

Les autres crédits :

Le crédit foncier

Cette branche regroupe les crédits consentis pour l'acquisition ou la construction de locaux à caractère commercial .

- **La garantie** : hypothèque de premier rang sur le Titre Foncier ou réquisition relative au programme à construire ou promesse d'hypothèque ou gage de substitution.
- **Les conditions d'éligibilité** : être propriétaire d'un terrain immatriculé ou en cours d'immatriculation
- **Durée** : 15 ans

Le crédit d'investissement industriel

Cela comprend le crédit d'investissement industriel, le crédit de soutien aux Promoteurs et aux Jeunes Entrepreneurs, le Crédit Chamal et le Crédit à Moyen Terme Réescomptable P.M.E..

Crédilibre

C'est un crédit à la consommation, non affecté, de 5.000 à 100.000 DH.

Les engagements par décaissement :

Les engagements bancaires englobent les lignes d'engagements à court terme accordées aux entreprises pour le financement de leurs besoins d'exploitation.

Les engagements par signature :

Cette branche regroupe tous les engagements consentis en faveur de la clientèle qui ne donnent pas lieu à un décaissement effectif.



✍

L'Épargne

En matière d'épargne, le CIH offre les comptes sur carnet, le Contrat Iskane (compte d'épargne rémunéré assorti d'un crédit logement à terme), les dépôts à terme et les OPCVM .

Les Services

Le CIH propose des cartes de retrait et/ou de paiement, des Terminaux de paiement pour ses clients commerçants et un réseau de 35 Guichets Automatiques. En matière de Bancassurance, le CIH a noué des relations étroites de partenariat avec Axa Assurances Maroc et la CNIA. A cet effet, une Multirisques Habitation est d'ores et déjà proposée aux Particuliers . Il est envisagé également de lancer à court terme un Plan d'Épargne Retraite et une Rente Education.

La Clientèle

Le C.I.H. compte 190 000 clients particuliers à fin Mai 2000. La clientèle entreprise quant à elle, dépasse 3600 clients dont 161 unités hôtelières et 200 promoteurs immobiliers.



IV - PLAN DE RESTRUCTURATION ET DE DEVELOPPEMENT DU CIH

Préambule

Le Crédit Immobilier et Hôtelier constitue un organe important du dispositif économique et financier du Royaume.

Intervenant depuis plusieurs décennies dans les secteurs de l'Immobilier et du Tourisme, il a permis le financement d'importantes réalisations dans la production des logements et a contribué à l'émergence d'une véritable infrastructure hôtelière, à même d'accueillir les afflux touristiques vers notre Pays.

Doté initialement d'un statut d'Organisme Financier Spécialisé (O.F.S), le CIH a été transformé en banque de dépôt dans le cadre de la libéralisation de l'activité bancaire opérée à partir de 1986, consacrée par l'adoption en 1993 de la nouvelle loi bancaire régissant l'ensemble des établissements de crédit.

Ainsi, le C.I.H tout en demeurant le principal bailleur de fonds du tourisme et de l'habitat, est devenu une banque universelle avec un réseau de 96 agences, une présence dans toutes les régions du pays et un encours de dépôt de 9 436 Millions de DH.

Toutefois, en raison de la rapidité de cette transformation, les précautions nécessaires à ce type de mutation n'ont pas été suffisamment prises en considération.

En effet cette mutation s'est notamment accompagnée par :

- La défaillance de la politique de distribution des crédits et de maîtrise des risques y afférent ;
- La non-application des règles prudentielles ;
- L'inadaptation de l'organisation et du système d'information aux objectifs stratégiques de la banque ;
- Le recrutement massif sans structures adéquates en matière d'accueil et de formation ;
- L'insuffisance de l'action de recouvrement.

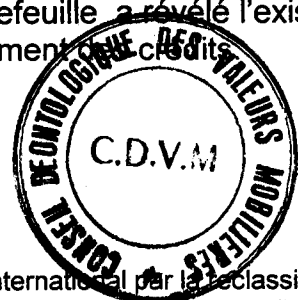
Les défaillances de la gestion précitée, combinées au retournement de conjoncture qu'ont connu les secteurs touristique et immobilier, ont d'une part, exposé fortement la banque à un risque de crédit se matérialisant par un volume de créances en souffrance très élevé, et d'autre part conduit à une dégradation de la productivité et la rentabilité de la banque.

Mesures entreprises depuis 1998

Dès le début de 1998, la banque a entrepris des mesures d'urgence portant d'une part sur l'audit du portefeuille et le diagnostic financier, et d'autre part sur la conduite des actions permettant d'asseoir le développement de la banque d'une manière saine et pérenne.

Ces actions se sont traduites par la réorganisation profonde de ses structures, la définition de normes et procédures conformes aux standards de la profession et l'assainissement de son activité par la restructuration du portefeuille⁽¹⁾ et la diversification des risques⁽²⁾ métiers.

Confié à un cabinet international en 1998, la mission d'audit du portefeuille a révélé l'existence de sérieuses insuffisances en matière de distribution et de recouvrement.



(1) Cette restructuration a été opérée suite à l'audit du portefeuille par un cabinet international par la reclassification progressive des créances selon les règles de Bank Al-Maghrib et la consolidation des engagements par client.

(2) En privilégiant les crédits aux particuliers et en prospectant la clientèle la moins risquée.

A small handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

Par ailleurs, la mise en application progressive, depuis 1998, des règles de classification des créances, leur provisionnement et le traitement des agios réservés, conformément aux normes de Bank Al Maghrib, a eu d'importantes conséquences sur la structure des engagements de la Banque et sur ses résultats. Ayant obtenu une dérogation exceptionnelle pour l'application progressive des règles prudentielles édictées par Bank Al Maghrib, le CIH compte se conformer totalement à ces normes au terme du plan de redressement mis en place.

En outre, compte tenu des spécificités de la banque, une revue détaillée des engagements dossier par dossier a été entamée par l'établissement, notamment pour les engagements significatifs pris en charge par le pôle "Recouvrement et Contentieux" (actualisation des valeurs des garanties sur la base d'expertises patrimoniale et commerciale, etc.

Cette revue permettra de déterminer avec plus de précision l'évolution de ces engagements et le besoin de provisionnement réel y afférent (cf. paragraphe n° 1 de l'opinion des auditeurs pour les exercices 98 et 99.).

Les créances impayées ont atteint au 31/12/99 un volume total de 9,14 Milliards de DH (dont 0,68 Milliards de DH de créances non classées) sur un total crédits clientèle de 23,87 milliards de dirhams, soit 38% du portefeuille. Les intérêts de retards générés par ces arriérés totalisent 2,27 Milliards de DH.

Sur le plan organisationnel, un nouvel organigramme a été élaboré réservant au recouvrement des créances la prééminence que justifie l'état du portefeuille et permettant l'exercice des métiers de la banque dans un cadre cohérent.

Cet organigramme s'articule autour de quatre pôles chargés respectivement du recouvrement, de la banque, des ressources humaines et financières, et du support logistique.

Le premier pôle, chargé du conseil juridique, du recouvrement et du contentieux, traduit la ferme volonté de renforcer et de moderniser les moyens et méthodes de recouvrement tout en cernant les risques par des garanties adéquates assurant une bonne sortie des engagements.

Il consacre la priorité accordée aux opérations de recouvrement des créances en souffrance.

Le deuxième pôle, chargé de l'activité bancaire, a pour rôle la mise en place de l'ensemble des moyens permettant de développer et de diversifier l'activité de la banque. Ce pôle est chargé du développement commercial en restaurant la compétitivité et en renforçant la rentabilité du C.I.H.

Il est également responsable de la mise en place d'un nouveau dispositif d'instruction des dossiers de crédit, de gestion des risques et d'alerte.

Le troisième pôle est chargé de la valorisation des ressources humaines et de l'optimisation des ressources financières. Ce pôle assure d'une part l'amélioration des compétences par la formation et l'épanouissement social du personnel afin de l'amener à assumer efficacement son rôle dans le développement du C.I.H dans un environnement concurrentiel

Il assure d'autre part une gestion financière performante, l'équilibre à long terme et le pilotage économique de la banque.

Le quatrième pôle est chargé d'apporter le support matériel, organisationnel et informatique nécessaire au bon fonctionnement de l'institution et à son développement.

Outre ces principaux pôles d'activité, l'organisation prévoit deux fonctions directement rattachées à la Direction Générale :

- Inspection Générale : Cette fonction est chargée de la sécurité des circuits de fonctionnement interne de la banque en veillant au respect des normes et procédures internes et à la conformité aux réglementations en vigueur.
- Secrétariat des Affaires Générales : Chargée de la communication institutionnelle, du secrétariat du Conseil d'Administration et des comités, de la représentation publique et de l'accueil des investisseurs.



Parallèlement à la mise en place de cette organisation plusieurs projets de restructuration ont été mis en œuvre dont notamment :

- Le retraitement à l'amiable des créances hôtelières et immobilières respectivement pour 4,2 Milliards de DH et 4,3 Milliards de DH (les créances sur les ERAC représentaient à elles seules plus de 2,4 Milliards de DH). Cette opération s'est traduite par la mise en place de protocoles d'accord avec les grands débiteurs du C.I.H.
- La refonte intégrale des procédures et des normes d'octroi et de déblocage des crédits ainsi que des modes de réévaluation des garanties. Les nouvelles procédures accordent une grande importance d'une part à l'analyse contradictoire des éléments du dossier de crédit et des risques y afférents et d'autre part, au suivi technique et financier des projets.
- L'application progressive, depuis 1998, des circulaires Bank Al-Maghrib en matière de classification des créances et leur provisionnement. Les agios réservés et les provisions ont été constitués respectivement à hauteur de 1,12 Milliards de DH et 677 Millions de DH au titre des exercices 1998 et 1999. L'application intégrale de ces circulaires sera réalisée avant l'expiration du plan, soit l'année 2006.
- La mise à niveau du réseau d'agences et le changement de l'identité visuelle.
- L'amorce d'une politique de formation ambitieuse. En effet, le C.I.H a mis en place, depuis 1998, un plan de formation visant d'une part le renforcement de l'action commerciale et l'amélioration de la qualité de service et d'autre part, la sensibilisation de l'ensemble du personnel à l'appréciation du risque et aux règles prudentielles. Le budget de formation est de l'ordre de 5 MDH au titre de l'exercice 1999.

L'importance de la mutation à laquelle la banque était appelée, a nécessité la mise en place d'une réflexion collective impliquant l'ensemble du personnel sur le diagnostic et les perspectives de développement de la banque.

Cette réflexion a débouché sur la mise en place d'un projet d'entreprise «CAP 2003» pour fédérer et mobiliser, à travers une démarche participative, l'ensemble du personnel autour des axes stratégiques et des objectifs prioritaires de la banque.

Plan de restructuration et de développement

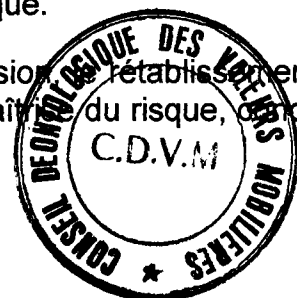
Sur le plan stratégique, le CIH se veut une banque universelle ayant pour cœur de métier :

- Le financement des besoins de la famille en facilitant l'acquisition du logement, la couverture de dépenses de consommation, d'éducation et de loisirs ;
- Le financement du développement touristique du pays.

La mise en place de cette stratégie de développement se fera parallèlement à l'assainissement du portefeuille de crédits et le redressement financier de la banque.

Face à l'ampleur du déséquilibre financier constaté dès 1998, et grâce au soutien déterminant du Conseil d'Administration et à la contribution effective des principaux partenaires (Pouvoirs Publics et Autorités Monétaires), le management a consacré l'exercice 1999 à la préparation et l'élaboration du plan de redressement et de mise à niveau de la banque.

Ce plan vise à terme le respect des normes réglementant la profession, le rétablissement des grands équilibres financiers, l'assainissement du portefeuille et la maîtrise du risque, conditions indispensables à la pérennité et au développement de la banque.



Elaboré sous l'égide de Monsieur le Premier Ministre avec la participation des Autorités Monétaires (Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances), le plan de redressement comporte d'une part un volet interne qui s'appuie essentiellement sur l'optimisation de la gestion de la banque et la maîtrise de son développement, et d'autre part un volet externe de mesures de soutien fournies par les actionnaires et les partenaires de la banque.

Mesures internes

- L'amélioration continue de l'efficacité et de la fiabilité des différentes procédures et du système d'information ;
- L'accroissement soutenu des crédits - particulièrement ceux destinés à l'acquisition de logement- et la maîtrise du risque ;
- La mobilisation de l'ensemble du personnel autour d'un projet d'entreprise ambitieux et motivant ;
- La mise à niveau du réseau d'agences, le renforcement de la collecte de dépôts, l'optimisation des ressources et la diversification⁽¹⁾ des revenus de la banque ;
- L'assainissement des créances en souffrance ;
- La rationalisation et la maîtrise des charges.

Mesures externes

- La recapitalisation de la banque à hauteur de 2 Milliards de Dirhams doit permettre le rétablissement de la structure financière et l'amélioration de ses fonds propres, condition sine qua non de la poursuite du développement.
- La mobilisation de ressources garanties par l'Etat auprès du système bancaire à hauteur de 3 Milliards de Dirhams répond au double besoin d'améliorer le coût des ressources et de conforter la trésorerie ;
- Le prêt de l'Etat à hauteur de 1 Milliards de Dirhams ;
- La couverture par l'Etat, d'une partie des pertes de change à hauteur de 200 Millions de Dirhams sur la durée du plan. Sur la base des statistiques, cette enveloppe suffira à couvrir les pertes de changes encourues et sera logée dans un compte courant ouvert auprès du C.I.H.
- La couverture par l'Etat d'une partie des arriérés des ERAC à hauteur de 400 Millions de Dirhams. Cette somme sera accordée sous forme de subventions en capital aux ERAC(S), permettant ainsi à ces établissements d'achever et de commercialiser les programmes en cours, et partant l'apurement de leurs créances envers le CIH.
- L'appui à l'action de recouvrement des créances impayées ;
- Le soutien des pouvoirs publics à la réalisation du plan.

Compte tenu de l'impérieuse nécessité que revêt le redressement de la banque et de l'importance des moyens à mettre en œuvre à cette fin, et en raison de la qualité des parties concernées et de leur forte implication, il a été convenu de faire auditer le plan par un cabinet international spécialisé.

L'audit se prononcera sur la validité et l'exhaustivité des mesures envisagées. Il proposera les indicateurs permettant la mesure périodique des performances.

⁽¹⁾ Cette diversification vise le développement de services générateurs de commissions et la diversification de l'activité.



[Handwritten signature]

Un comité de suivi émanant du Conseil d'Administration et des autorités monétaires sera mis en place dans le cadre d'un contrat programme pour veiller à la mise en œuvre du plan, analyser les résultats, traiter les écarts éventuels et proposer les mesures de correction qui lui semblent opportunes.

Conclusion

De par l'importance des mesures qu'il comporte, ce plan illustre parfaitement la volonté des actionnaires de référence, des autorités gouvernementales, de Bank al Maghrib, et de l'ensemble des partenaires de doter le CIH des moyens nécessaires au rétablissement de son équilibre financier.

La mise en place de ces mesures, combinées à l'essor que prennent de plus en plus les secteurs de l'habitat et du tourisme, permettront au CIH de retrouver à moyen terme ses équilibres fondamentaux et d'intensifier ses actions visant à consolider sa position.



V- SITUATION FINANCIERE ET PERFORMANCES

Avec un total actif de 29,7 Milliards de Dirhams, Le C.I.H. occupe le quatrième rang après les principales banques de la place que sont le Crédit Populaire du Maroc, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque Commerciale du Maroc.⁽¹⁾

Cette position résulte du rôle stratégique que joue le CIH au sein de l'économie nationale. Intervenant depuis plusieurs décennies dans les secteurs de l'Immobilier et du Tourisme, il a permis le financement d'importantes réalisations dans la production des logements et a contribué à l'émergence d'une véritable infrastructure hôtelière, à même d'accueillir les afflux touristiques vers le Maroc.

Les engagements long et moyen terme ont, à eux seuls, totalisé 14 Milliards de Dirhams, soit 47% du total bilan et placent, ainsi, le CIH en première position par rapport aux quatre banques précitées. S'agissant des crédits à court terme, ceux-ci n'excèdent guère 3% du total bilan.

1- Les ressources

Les fonds propres

Les fonds propres incluant les provisions comptent pour 9,09% du total bilan, contre un du taux de la profession de 13,57%.⁽²⁾

Le niveau relativement faible de ce ratio s'explique par les résultats déficitaires enregistrés au terme des deux derniers exercices. Ces pertes résultent de l'effort de provisionnement déployé en vue d'assainir progressivement la structure bilantielle du CIH conformément aux règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib.

Le coefficient de solvabilité, dit ratio COOKE, calculé sur la base des engagements pondérés des risques, est de 6,35%, pour une norme régulière de 8%. On rappellera que le CIH dispose d'une dérogation exceptionnelle de BAM pour ce qui concerne l'application stricte de l'ensemble des règles prudentielles établies pour la profession; et devra s'y conformer progressivement, pour s'y soumettre totalement au terme du plan de redressement mis en place.

Les ressources à moyen et long terme

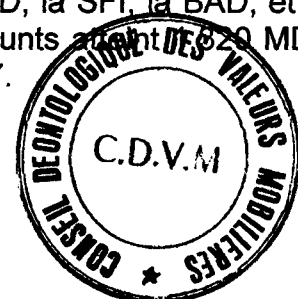
La structure des ressources du C.I.H. est marquée par la prédominance des emprunts obligataires et ressources assimilées, et les emprunts en devises, dont le montant global représente 41% du total bilan au terme de l'exercice 1999, contre 43% en 1998. Cette baisse est essentiellement due à la nouvelle politique de mobilisation des ressources visant le renforcement de la collecte de dépôt⁽³⁾.

Les encours des emprunts sont ventilés comme suit au 31/12/1999 :

- Les emprunts nationaux qui totalisent 10.925 MDH (à fin 1999), contre 12.120 MDH et 12.059 respectivement en 1998 et 1997, et sont constitués principalement des emprunts obligataires à moyen et long terme pour un encours de 8.437 MDH (dont 81 % sont garantis par l'Etat), des Bons finançant le logement social totalement garantis de l'Etat à hauteur de 2.338 MDH, et des bons à moyen terme d'un encours de 150 MDH.
- Les emprunts en devises contractés par le C.I.H. auprès des bailleurs de fonds étrangers, notamment les banques de développement telles que la BIRD, la SFI, la BAD, et la DEG (fonds de développement allemand). L'encours de ces emprunts a atteint 2.920 MDH à fin décembre 1999, contre 1.529 MDH en 1998 et 1.758 en 1997.

(1) et (2) Source Bank Al Maghrib

(3) près de 1,5 Milliard de dépôt collecté en 1999



Ø

Les dépôts

Afin de réduire son coût de financement, le C.I.H. accorde une importance particulière à la collecte des dépôts, et notamment les dépôts à vue.

Depuis le début de l'activité bancaire en 1988, la quote-part des dépôts dans l'encours global des ressources de l'institution s'est renforcée pour atteindre 31,73% du total bilan à fin 1999 contre 28,03% en 1998. A fin 1999, l'encours global des dépôts se situe à 9,4 Milliards de Dirhams (compte tenu des certificats de dépôts) dont 41% est constitué de dépôts non rémunérés.

2- Les emplois

Les emplois du CIH sont constitués principalement de crédits à la clientèle pour un montant de 23,9 Milliards de DH au terme de l'exercice 1999. Cette enveloppe de prêts place le CIH parmi les premières banques en matière de crédits à la clientèle. Sa quote-part au titre des crédits à l'économie s'élève à 13,02% sur une enveloppe de 184 Milliards de DH ⁽¹⁾.

La structure des crédits à la clientèle

La structure des crédits est caractérisée par la prédominance des crédits à moyen et long terme qui représentent 72%⁽²⁾ du total actif et 90% de l'encours total des prêts. Cette structure est dictée par la nature des secteurs d'intervention du CIH que sont l'habitat et le tourisme.

Ces crédits ont atteint 21.546 MDH au terme de l'exercice 1999 contre 21.142 MDH en 1998.

La répartition sectorielle de l'encours "prêts" du C.I.H. est marquée par l'importance des engagements consentis en faveur du secteur immobilier dont la quote-part est de 64%. Le secteur hôtelier occupe le second rang avec une quote-part de 19%. Le reliquat (17%) est octroyé aux entreprises sous forme d'engagements bancaires (9,75%), de crédits fonciers (4,07%), et autres branches de crédit (3,27%).

Les crédits immobiliers ont enregistré une légère baisse de 0,5% en 1999 pour atteindre 15.198 MDH. Les crédits hôteliers, quant à eux, ont atteint 4.596 MDH en 1999 contre 4.806 MDH en 1998, soit une baisse de 4,4%.

Les crédits au secteur immobilier se composent des :

- crédits octroyés aux promoteurs immobiliers : d'une durée de 2 à 4 ans, représentent 39% des prêts immobiliers consentis par le CIH ;
- crédits accordés aux particuliers pour l'accès à la propriété : représentant 61% des prêts immobiliers, ils sont octroyés sur des durées relativement longues, pouvant atteindre 25 ans.

Concernant le secteur hôtelier, l'encours des crédits atteint 4,6 milliards de DH à fin 1999, dont près de la moitié bénéficie aux principales chaînes hôtelières du pays.

Les crédits à court terme, quant à eux, représentent une moyenne de 10% de l'encours des crédits, pour les trois derniers exercices. Ils atteignent 2.328 MDH⁽²⁾ à fin 1999 contre 2.479 MDH⁽²⁾ un an auparavant.



(1) source Bank Al Maghrib

(2) ce pourcentage tient compte des créances impayées

db

3 - La qualité du portefeuille des créances C.I.H.

A fin 1999, l'enveloppe des impayés (créances en souffrance 8.466,8 MDH et créances non classées 678,6 MDH) s'est établie à 9 145 Millions de DH, soit 38% de l'encours total des crédits distribués. Cette enveloppe est répartie entre les secteurs de l'immobilier et du tourisme respectivement à hauteur de 55% et 28%. En plus des hypothèques et de la garantie de l'Etat dont bénéficie la majorité des créances touristiques, ces impayés sont provisionnés à hauteur de 1 582 Millions de DH.

EVOLUTION^(*) DES IMPAYES SUR LES CREDITS

(En milliers de DH)

SECTEUR	1997	1998	VAR %	1999	VAR %
Touristique	1 352 808	2 495 982	85%	2 570 071	3%
Promotion immobilière	1 103 541	2 561 041	132%	3 512 446	37%
Prêts immobiliers aux particuliers	509 695	554 921	9%	551 942	-1%
Engagement bancaire	226 112	1 016 503	350%	1 527 545	50%
Autres	812 354	558 082	-31%	983 506	76%
Total	4 004 510	7 186 530	79%	9 145 510	27%

(*) Cette évolution est due essentiellement à l'application progressive des circulaires Bank Al-Mag

ENCOURS DES CREDITS ET DES IMPAYES ET LES PROVISIONS SUR PRETS

(En milliers de DH)

	Encours	Impayés	PROVISIONS
Crédits à long et moyen terme	8 314 100	4 105 422	ND
Crédits à court terme	15 560 146	5 040 088	ND
Total	23 874 245	9 145 511	1 572 309

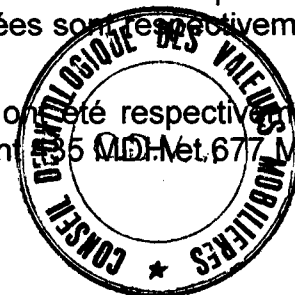
ND : Non disponible

La baisse des provisions en 1999 est due à une forte reprise sur provisions de 601 Millions de DH, suite à une action d'assainissement des affaires contentieuses sur les exercices antérieurs.

La direction générale a œuvré, depuis 1998, pour la mise en application progressive des règles prudentielles en matière de classification des créances, de provisionnement et de traitement des agios réservés et ce, conformément aux normes de Bank Al Maghrib. Les arriérés (créances en souffrance et créances non classées) sont, ainsi, passés de 4 Milliards en 1997 à 9,14 Milliards de DH en 1999.

Les créances en souffrance ont atteint 2.000 MDH, 6.741 MDH et 8.467 MDH respectivement en 1997, 1998 et 1999. A ces mêmes dates, les provisions constituées sont respectivement de 1.598 MDH, 1.780 MDH et 1.582 MDH.

Au titre des deux derniers exercices, les dotations aux provisions ont été respectivement de 272 MDH et 405 MDH et les agios réservés ont atteint respectivement 35 MDH et 677 MDH.



Handwritten mark

Par ailleurs, le C.I.H a mené une action en concertation avec les pouvoirs publics et les professionnels du tourisme en vue d'assainir la situation des prêts hôteliers. En 1995, un plan de restructuration de la dette et de consolidation des arriérés a été élaboré en vertu duquel la quasi-totalité des hôteliers ont signé des protocoles d'accord pour le rééchelonnement de leurs créances. Cette opération a engendré, pour le C.I.H, un coût additionnel estimé à 800 MDH.

La flexibilité des termes des accords, combinée à la reprise du secteur qui se confirme de plus en plus depuis 1996, ont permis à certains opérateurs de mieux respecter les termes des protocoles de rééchelonnement.

Pour d'autres affaires, le CIH a été amené à recourir à la récupération forcée de ses créances sur certains clients qui n'ont pas respecté leurs engagements de remboursement. Ces actions ont abouti à la mise en possession, par le CIH, de plusieurs unités hôtelières depuis 1997 et l'affectation des cash flow qu'elles ont générés au remboursement des dettes correspondantes.

Les mises en possession par le CIH au 31/12/1999 concerne 17 unités hôtelières, correspondant à une créance d'environ 2.000 MDH.



A handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

BILANS

(En milliers de DH)

ACTIF	1997	1998	1999
Valeurs en Caisse	58 273	65 578	117 545
Bank A-Maghrib- Trésor Public			
Services des chèques postaux	18 946	13 802	4 566
Banques inscrites et assimilées	14 108	4 309	272
Organismes financiers spécialisés	4		0
Intermédiaires financiers à l'étranger	4 040	7 627	2 533
Refinancement d'intermédiaires financiers			99 890
Bons du Trésor	373 284	273 284	23 284
Crédits à la clientèle à court terme	1 989 824	1 462 724	799 969
Crédits à la clientèle à moyen et long terme	16 342 727	14 971 561	13 928 766
Créances non classées	2 003 766	444 708	678 654
Créances en souffrance	2 000 744	6 741 823	8 466 857
Valeurs à l'encaissement	169 420	164 644	133 032
Opérations sur titres		585	1 354
Débiteurs divers	1 055 991	1 059 268	1 140 001
Comptes de régularisation	1 600 956	2 032 670	2 397 550
Comptes d'ordre et comptes de liaison	20 076	14 155	54 520
Titres de placement	503	2 003	2 004
Titres de participation et emplois assimilés	184 481	184 481	179 111
Immobilisations nettes	761 135	684 448	743 102
Frais d'établissement nets	74 943	67 726	58 370
Report à nouveau			175 641
Perte de l'exercice		175 647	731 922
TOTAL ACTIF	26 673 224	28 371 044	29 738 943

PASSIF	1997	1998	1999
Bank Al-Maghrib-avances			
Trésor Public-lignes de prêts	14 885	15 382	14 076
Banques inscrites et assimilées (1)	2 975 580	3 130 310	2 902 174
Organismes financiers spécialisés	196 400	1 400	579 400
Intermédiaires financiers à l'étranger	1 758 541	1 529 767	1 320 538
Valeurs remises au réescompte et en pension		106 000	155 000
Comptes de chèques	1 577 135	1 796 603	1 889 159
Comptes courants	946 030	919 979	909 133
Comptes sur carnet	663 777	759 612	846 892
Comptes à terme	1 657 979	1 342 132	1 885 343
Autres comptes créditeurs de la clientèle	132 029	271 629	907 083
Bons à échéance fixe	429 962	476 517	681 072
Certificats de dépôt	1 188 250	2 225 500	2 153 250
Exigibles après encaissement	143 919	161 663	163 639
Opérations sur titres et valeurs à effectuer sur titres non libérés		1 928	2 578
Créditeurs divers	1 326 083	1 107 727	1 128 589
Comptes de régularisation	735 877	747 591	745 699
Comptes d'ordre et comptes de liaison (2)	309 091	780 699	1 406 121
Emprunts obligataires et assimilés	9 473 662	9 216 679	8 437 102
Provisions	1 824 459	2 015 301	1 853 452
Réserves	157 144	437 968	1 331 593
Capital	1 020 500	1 326 650	1 326 650
Report à nouveau	3		0
Bénéfice de l'exercice	141 918		0
TOTAL PASSIF	26 673 224	28 371 044	29 738 943

(1) ce compte regroupe les bons HBM et les bons à moyen terme.

(2) l'augmentation des comptes d'ordre et de liaison (en 99), s'explique essentiellement par les réserves dont le montant additionnel au titre de l'exercice 1999 s'élève à 676 614 000,00 DH et qui atteignent un montant global de 1 364 622 000,00 DH à fin 1999.



Les engagements hors bilan ont totalisé 1.377 MDH à fin 1999 contre 2.148 MDH et 2.266 MDH respectivement à fin 1998 et 1997. La baisse des engagements donnés en faveur de la clientèle s'explique essentiellement par la stratégie adoptée par la nouvelle équipe dirigeante visant une meilleure maîtrise des risques, notamment pour les crédits grandes branches.

Le tableau ci-après présente la composition de ces engagements, ainsi que leur évolution sur la période 1997-1999.

ENGAGEMENTS HORS BILAN			
En milliers de DH	1997	1998	1999
Acceptations données en faveur de la clientèle	71 146	57 516	45 940
Autres engagements par signature en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financier	-	-	-
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	122 586	112 429	81 980
Crédits ouverts à la clientèle confirmés	2 072 216	1 792 205	1 081 527
Valeurs données en garantie	-	177 400	155 000
Engagements de change au comptant	-	8 968	12 639
Engagements de change à terme	-	-	-

4- Les résultats

L'essentiel du chiffre d'affaires du C.I.H. provient des produits réalisés sur les crédits à la clientèle qui représentent 96% des produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse significative durant la période 97/99, passant ainsi de 2 702 millions de DH en 1997 à 2 176 millions de DH en 1999, soit une baisse de 19,46%.

Cette baisse est essentiellement due à la nouvelle politique d'appréciation des risques et l'application progressive des règles prudentielles en matière d'agios réservés. Le CIH a constitué en 1998 et 1999 1,12 Milliards de DH d'agios réservés.

Les charges d'exploitation bancaire ont été maintenues constantes durant les trois derniers exercices, malgré l'évolution du passif de 11,50%. Cet effort a été rendu possible grâce à une baisse du coût des ressources.

Cette atténuation du coût est due principalement à l'accroissement des dépôts ⁽¹⁾ et la tendance baissière des taux enregistrée durant les deux derniers exercices.

Le produit net bancaire s'est situé à 388 MDH en 1999, contre 942 MDH et 646 MDH respectivement en 1997 et 1998. Comme pour les produits d'exploitation bancaire, cette baisse est due à l'augmentation des agios réservés.

S'agissant des frais généraux, un effort considérable de rationalisation et de maîtrise des dépenses a été opéré depuis 1998. A fin 1999, les frais généraux se sont situés à 378 MDH, soit le même niveau que l'exercice précédent, et ce malgré des dépenses exceptionnelles ⁽²⁾ totalisant 16,4 MDH.

Le résultat brut d'exploitation a baissé pour atteindre 10 MDH, contre 57 MDH et 27 MDH respectivement en 1997 et 1998.

(1) 1,5 Milliard de DH de dépôt supplémentaire en 1999.

(2) Les dépenses exceptionnelles concernent les indemnités de départ (11 Millions de DH) et la campagne de communication (5,4 Millions de DH)



Handwritten signature

Il y a lieu de préciser que ce repli du résultat brut d'exploitation n'est nullement dû à une baisse d'activité, mais uniquement à un changement de méthodes comptables, adopté en matière d'agios réservés. En effet, ces derniers ont été constitués au titre des deux derniers exercices pour un montant de 1,12 Milliards de DH.

Sur cette base, et tenant compte des dotations aux provisions (447 MDH), et d'une perte sur créances irrécupérables de 209 MDH, le résultat d'exploitation s'est soldé par une perte de 721 MDH.

COMPTES D'EXPLOITATION GENERALE			
En milliers de DH			
DEBIT	1997	1998	1999
Charges d'exploitation bancaire	1 760 474	1 798 718	1 784 913
- Charges des opérations de trésorerie et des opérations avec les intermédiaires financiers	415 183	442 813	408 873
- Charges sur comptes et bons de la clientèle	264 725	316 157	382 558
- Autres charges sur opérations bancaires	1 080 566	1 039 748	993 482
Frais généraux	369 123	376 487	377 591
- Charges de personnel	263 464	273 685	285 202
- Impôts et taxes	5 970	6 899	6 935
- Charges générales d'exploitation	99 689	95 903	85 454
Créances irrécupérables non couvertes par les provisions			209 010
Dotations aux amortissements	65 742	63 806	63 817
Dotations aux provisions d'exploitation	264 147	350 047	447 307
Charges d'exploitation non bancaires (Amrt. H. Exp)	8 469	14 665	14 547
Total des charges	2 467 955	2 603 723	2 897 185
Résultat d'exploitation	234 111		
TOTAL DEBIT	2 702 066	2 603 723	2 897 185
CREDIT	1997	1998	1999
Produits d'exploitation bancaire	2 696 638	2 441 374	2 172 945
Produits des opérations de trésorerie et opérations avec les intermédiaires financiers	33 544	21 317	20 614
Produits sur crédits à la clientèle	2 589 853	2 350 465	2 073 847
Autres produits sur opérations bancaires	73241	69 592	78 484
Produits accessoires	5 428	3 378	3 239
Total des produits	2 702 066	2 444 752	2 176 184
Perte d'exploitation		158 971	721 001
TOTAL CREDIT	2 702 066	2 603 723	2 897 185

Les exercices 1998 et 1999 ont enregistré des résultats déficitaires respectivement de (175,6 MDH) et (731,9 MDH) compte tenu de l'application progressive des règles prudentielles dictées par Bank Al-Maghrif se traduisant, sur les deux exercices, par la constitution de 1,12 Milliards de DH d'agios réservés et 677 Millions de DH de provisions.



COMPTES PERTES ET PROFITS

(En milliers en DH)

DEBIT	1997	1998	1999
Perte d'exploitation générale		158 971	721 001
Créances irrécupérables couvertes par des provisions			601 025
Charges et pertes exceptionnelles	39 602	26 896	11 097
Charges et pertes sur exercices antérieurs	25 640	26 540	33 129
Moins-values sur réalisations de titres de participations et de filiales et d'immobilisations			4 196
Provisions pour financement du logement	6 130	0	0
Impôt sur les sociétés	78 487	12 761	11 292
Profit de l'exercice	141 918		
TOTAL GENERAL	291 777	225 168	1 381 740

CREDIT	1997	1998	1999
Bénéfice d'exploitation générale	234 111		
Récupération de créances amorties et reprises de provisions utilisées			605 120
Reprises de provisions devenues disponibles			4 036
Produits exceptionnels	15 812	11 221	0
Produits sur exercices antérieurs	41 854	38 300	16 670
Plus-values sur réalisations de titres de participations et de filiales et d'immobilisations			23 992
Perte de l'exercice		175 647	731 922
TOTAL CREDIT	291 777	225 168	1 381 740

5- Situation provisoire à fin Juin 2000 et prévisions fin 2000

- Situation provisoire à fin Juin 2000**

Le total bilan à fin Juin 2000 atteint 30,80 Milliards de DH contre 29,68 Milliards de DH un an auparavant, soit une progression de 4%.

Le total des crédits s'est établi à 24,23 Milliards de DH contre 24,09 Milliards de DH à fin Juin 1999. Cette stagnation est due essentiellement à l'assainissement du portefeuille des crédits pour un montant de 810 Millions de DH à fin Décembre 1999 (601 MDH de reprises sur provisions et 209 MDH de perte sur créances irrécupérables et non couvertes par des provisions).

Les impayés⁽¹⁾ ont atteint 9,85 Milliards de DH contre 8,31 Milliards d DH à fin Juin 1999. Cette progression est due principalement à la mise en application progressive des règles prudentielles en matière de classification des créances conformément aux normes de Bank Al Maghrib.

⁽¹⁾ Les impayés regroupent les créances en souffrance et les créances non classées.



Handwritten signature

Le total des provisions s'est situé à 2,02 Milliards de DH, soit une régression de 7% par rapport à fin Juin 1999. Cette baisse s'explique par la reprise⁽²⁾ sur provisions de 609 MDH à fin Décembre 1999.

Les dépôts(compte tenu des certificats de dépôt) ont atteint 9,4 Milliards de DH, alors qu'ils étaient de 8,62 Milliards de DH à fin Juin 1999, soit une progression de 9,1 %.

Le résultat net à fin Juin 2000 est déficitaire de 266 MDH. Ce résultat est essentiellement dû à l'effort considérable de provisionnement qui atteint 678 Millions de DH au titre du premier semestre 2000(503 MDH d'agios réservés et 175 MDH de provisions).

• **prévisions fin 2000**

A fin 2000, le C.I.H prévoit :

- un accroissement des dépôts (hors certificats de dépôt) de 1 Milliard de DH par rapport à fin 1999 ;
- une enveloppe de crédits débloqués de 3,7 Milliards de DH ;
- et une dotation aux provisions de l'ordre de 350 Millions de DH.



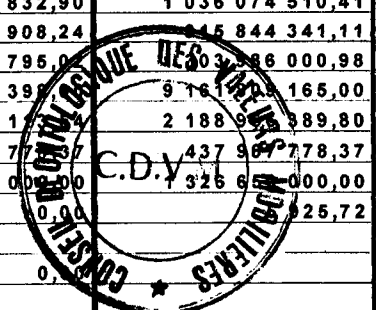
⁽²⁾ Les crédits, à eux seuls, ont fait l'objet d'une reprise de 601 MDH.

A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

BILAN AU 30/06/2000

ACTIF	AU 30/06/00	AU 30/06/99
VALEURS EN CAISSE	64 817 884,08	59 868 903,04
BANK AL MAGHRIB TRESOR . PUBLIC		
SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	22 516 909,39	9 654 506,72
BANQUES INSCRITES ET ASSIMILEES	6 574 919,39	45 169 660,99
ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	0,00	0,00
INTERMEDIAIRES FINANCIERS A L'ETRANGER	2 782 796,42	5 265 820,55
REFINANCEMENT D'INTERMEDIAIRES FINANCIERS	81 125 116,40	0,00
BONS DU TRESOR	73 284 000,00	273 284 000,00
CREDITS A LA CLIENTELE A COURT TERME	820 882 047,25	1 421 216 803,37
CREDITS A LA CLIENTELE A MOYEN & LONG TERME	13 563 629 049,50	14 358 650 714,91
CREDITS A LA CLIENTELE: CREANCES NON CLASSEES	488 379 156,85	1 156 513 655,23
CREANCES EN SOUFFRANCE	9 363 841 913,59	7 159 241 480,05
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	127 432 272,56	164 652 089,07
OPERATIONS SUR TITRES	1 426 722,15	1 163 329,17
DEBITEURS DIVERS	1 190 815 551,78	1 137 140 562,76
COMPTES DE REGULARISATION	2 818 867 134,06	2 358 363 846,17
COMPTES D'ORDRE ET COMPTES DE LIAISON	53 604 718,22	158 544 095,61
TITRES DE PLACEMENT	2 003 595,00	2 003 595,00
TITRES DE PARTICIPATION & EMPLOIS ASSIMILES	179 111 030,15	184 481 330,15
IMMOBILISATIONS NETTES	719 943 936,42	660 433 861,05
FRAIS D'ETABLISSEMENT NETS	50 656 962,36	62 235 358,33
ACTIONNAIRES		
REPORT A NOUVEAU	907 563 813,03	175 647 365,29
PERTE DE L'EXERCICE	266 677 645,03	289 465 260,69
TOTAL ACTIF	30 805 937 173,63	29 682 996 238,15

PASSIF	AU 30/06/00	AU 30/06/99
BANK AL MAGHRIB- AVANCES		
TRESOR PUBLIC - LIGNE DE PRET	14 096 270,26	16 194 050,00
BANQUES INSCRITES ET ASSIMILEES	3 422 278 162,38	3 165 310 000,00
ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	1 400 000,00	16 400 000,00
INTERMEDIAIRES FINANCIERS A L'ETRANGER	1 220 026 196,89	1 425 571 712,53
VALEURS REMISES AU REESCOMPTE ET EN PENSION	557 199 325,00	62 450 000,00
COMPTES DE CHEQUES	1 979 489 818,66	1 820 067 992,43
COMPTES COURANTS	1 016 185 442,10	860 922 466,08
COMPTES SUR CARNETS	841 749 702,23	810 386 583,90
COMPTES A TERME	1 654 971 808,43	1 716 115 843,15
AUTRES COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	1 061 122 401,35	543 741 132,11
BONS A ECHEANCE FIXE	616 618 209,71	610 569 213,82
CERTIFICATS DE DEPOT	2 108 250 000,00	2 093 750 000,00
EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	128 435 255,11	166 338 860,52
OPERATIONS SUR TITRES ET VALEURS A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES	2 528 755,44	3 884 272,22
CREDITEURS DIVERS	1 167 450 832,90	1 036 074 510,41
COMPTES DE REGULARISATION	845 752 908,24	845 844 341,11
COMPTES D'ORDRE ET COMPTES DE LIAISON	1 980 121 795,00	1 980 000,98
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES	8 401 332 390,00	9 761 165,00
PROVISIONS	2 028 285 100,00	2 188 900 889,80
RESERVES	431 992 700,00	437 900 778,37
CAPITAL	1 326 650 000,00	1 326 650 000,00
REPORT A NOUVEAU		25,72
BENEFICE DE L'EXERCICE		
TOTAL PASSIF	30 805 937 173,63	29 682 996 238,15



8

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2000

DESIGNATION	30/06/00	30/06/99
ACCEPTATION DONNEES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	38 769 970,55	42 827 315,44
AUTRES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR D'INTERMEDIAIRES FINANCIERS		
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE RECUS D'INTERMEDIAIRES FINANCIERS	80 165 570,65	116 567 599,75
CREDITS OUVERTS A LA CLIENTELE CONFIRMES	1 048 145 137,94	1 677 548 443,89
VALEURS DONNEES EN GARANTIE	21 000 000,00	91 300 000,00
ENGAGEMENTS DE CHANGE AU COMPTANT	6 979 259,92	18 052 724,61



✍

VI - FACTEURS DE RISQUE

Risques de taux de change

Compte tenu du recours au marché international pour le financement de ses activités, le C.I.H. encourt un risque sur ses emprunts en devises en termes de risque de change.

Toutefois, pour se prémunir contre ce risque, le C.I.H. a obtenu l'accord du Ministère des Finances sur l'ensemble des prêts contractés, accord en vertu duquel, l'Etat assume les risques encourus sur le change, en dehors des 15% des pertes de change brutes afférentes aux échéances qui tombent à compter du 01 janvier 1996 et dont la prise en charge incombe au CIH.

Toutefois dans le cadre du plan de redressement l'état prend en charge un montant de 200.000.000 DH au titre des pertes de change sur les crédits extérieurs.

Le C.I.H envisage de rembourser par anticipation les crédits extérieurs profitant d'opportunités de parités intéressantes et des couvertures à terme appropriées.

Risques liés à l'industrie du tourisme

L'industrie du tourisme au Maroc, ayant une clientèle internationale, peut être affectée par tout événement mondial de force majeure pouvant avoir un impact sur l'industrie du tourisme au niveau international.

S'agissant d'un secteur vital pour l'économie nationale en termes d'apports en devises et d'emploi, les Pouvoirs Publics ne ménagent aucun effort pour développer l'activité touristique du pays, et lui procurer tous les moyens nécessaires pour résister à la concurrence mondiale et connaître un développement vigoureux.

Risques de concurrence

La libéralisation du secteur bancaire entraîne une concurrence entre banques pour le gain de parts de marché. Le plan stratégique du C.I.H. privilégie la consolidation de ses acquis dans ses métiers de base, à savoir le financement de l'immobilier et du tourisme, et tend parallèlement à se diversifier dans le métier de la banque avec comme objectif principal l'accroissement de sa part de marché.

Risques de taux d'intérêt et de liquidité

L'activité bancaire étant exposée aux risques de taux et de liquidité d'une manière plus accentuée que les sociétés industrielles - compte tenu de la prédominance des ressources d'emprunts - la libéralisation des taux d'intérêt au Maroc pourrait mener à des marges de rentabilité bancaire plus volatiles que par le passé.

Grâce à une gestion active de la dette, le C.I.H œuvre toutefois à remodeler la composition des ressources pour en réduire le coût.

S'agissant du risque de liquidité, le C.I.H veille à l'adossement de ses ressources à ses emplois en matière de flux de trésorerie. La titrisation des créances constitue pour le C.I.H un moyen supplémentaire pour réduire ce risque.



Risques de crédit

Comme tous les établissements de crédit, le C.I.H est exposé au risque de crédit. Le C.I.H tout en exigeant des hypothèques de premier rang, a mis en place un nouveau dispositif de maîtrise du risque et de suivi des crédits, et ce, pour réduire au maximum son exposition à ce risque.

Faits exceptionnels et litiges

A la date d'établissement de la présente note d'Information, le C.I.H connaît un certain nombre de litiges portés devant les tribunaux. Ils concernent principalement des dossiers hôteliers et immobiliers contentieux ; et portent sur une créance globale de l'ordre de 6.000 MDH.

Néanmoins, ces dossiers, partiellement provisionnés, sont gagés par des hypothèques de premier rang. En outre certaines créances hôtelières bénéficient de la garantie de l'Etat.

Le traitement de ces litiges et leur dénouement dans le temps peuvent influencer les résultats futurs de la banque.



VII – ANNEXES - DONNEES FINANCIERES

- Bilans, Comptes d'Exploitation Générale et Comptes de Pertes et Profits des exercices clos le 31/12/97, le 31/12/98, le 31/12/99
- Situation de trésorerie relative aux exercices clôturant le 31/12/97, le 31/12/98 et le 31/12/99
- Encours des certificats de dépôt au 31/12/99
- Tableau récapitulatif des provisions relatif à l'exercice 1999 et détail des créances en souffrance
- Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisation relative à l'exercice 1999
- Liste des participations du C.I.H. au 31.12.99
- Compte de régularisation passif au 31/12/99
- Comptes de régularisation actif au 31/12/99
- Tableau des immobilisations et des amortissements relatifs à l'exercice 1999
- Encours des emprunts obligataires au 31/12/99
- Emprunts obligataires émis au cours de l'exercice 2000
- Encours des emprunts en devises au 31/12/99
- Créiteurs divers au 31/12/99
- Débiteurs divers au 31/12/99
- Rapport d'audit 98-99

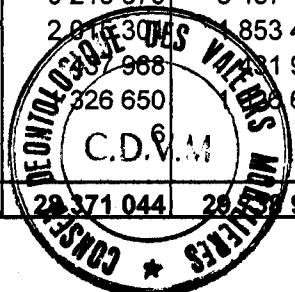


BILANS

(En milliers de DH)

ACTIF	1997	1998	1999
Valeurs en Caisse	58 273	65 578	117 545
Bank A-Maghrib- Trésor Public			
Services des chèques postaux	18 946	13 802	4 566
Banques inscrites et assimilées	14 108	4 309	272
Organismes financiers spécialisés	4		0
Intermédiaires financiers à l'étranger	4 040	7 627	2 533
Refinancement d'intermédiaires financiers			99 890
Bons du Trésor	373 284	273 284	23 284
Crédits à la clientèle à court terme	1 989 824	1 462 724	799 969
Crédits à la clientèle à moyen et long terme	16 342 727	14 971 561	13 928 766
Créances non classées	2 003 766	444 708	678 654
Créances en souffrance	2 000 744	6 741 823	8 466 857
Valeurs à l'encaissement	169 420	164 644	133 032
Opérations sur titres		585	1 354
Débiteurs divers	1 055 991	1 059 268	1 140 001
Comptes de régularisation	1 600 956	2 032 670	2 397 550
Comptes d'ordre et comptes de liaison	20 076	14 155	54 520
Titres de placement	503	2 003	2 004
Titres de participation et emplois assimilés	184 481	184 481	179 111
Immobilisations nettes	761 135	684 448	743 102
Frais d'établissement nets	74 943	67 726	58 370
Report à nouveau			175 641
Perte de l'exercice		175 647	731 922
TOTAL ACTIF	26 673 224	28 371 044	29 738 943

PASSIF	1997	1998	1999
Bank Al-Maghrib-avances			
Trésor Public-lignes de prêts	14 885	15 382	14 076
Banques inscrites et assimilées	2 975 580	3 130 310	2 902 174
Organismes financiers spécialisés	196 400	1 400	579 400
Intermédiaires financiers à l'étranger	1 758 541	1 529 767	1 320 538
Valeurs remises au réescompte et en pension		106 000	155 000
Comptes de chèques	1 577 135	1 796 603	1 889 159
Comptes courants	946 030	919 979	909 133
Comptes sur carnet	663 777	759 612	846 892
Comptes à terme	1 657 979	1 342 132	1 885 343
Autres comptes créditeurs de la clientèle	132 029	271 629	907 083
Bons à échéance fixe	429 962	476 517	681 072
Certificats de dépôt	1 188 250	2 225 500	2 153 250
Exigibles après encaissement	143 919	161 663	163 639
Opérations sur titres et valeurs à effectuer sur titres non libérés		1 928	2 578
Créditeurs divers	1 326 083	1 107 727	1 128 589
Comptes de régularisation	735 877	747 591	745 699
Comptes d'ordre et comptes de liaison	309 091	780 699	1 406 121
Emprunts obligataires et assimilés	9 473 662	9 216 679	8 437 102
Provisions	1 824 459	2 877 968	1 853 452
Réserves	157 144	326 650	31 993
Capital	1 020 500	326 650	650
Report à nouveau	3		0
Bénéfice de l'exercice	141 918		
TOTAL PASSIF	26 673 224	28 371 044	29 738 943



Handwritten signature or mark

ENGAGEMENTS HORS BILAN

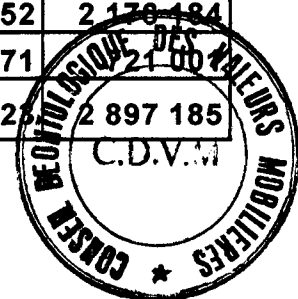
En milliers de DH	1997	1998	1999
Acceptations données en faveur de la clientèle	71 146	57 516	45 940
Autres engagements par signature en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires finan	-	-	-
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financier	122 586	112 429	81 980
Crédits ouverts à la clientèle confirmés	2 072 216	1 792 205	1 081 527
Valeurs données en garantie	-	177 400	155 000
Engagements de change au comptant	-	8 968	12 639
Engagements de change à terme	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION GENERALE

(En milliers de DH)

DEBIT	1997	1998	1999
Charges d'exploitation bancaire	1 760 474	1 798 718	1 784 913
- Charges des opérations de trésorerie et opérations avec les intermédiaires financiers	415 183	442 813	408 873
- Charges sur comptes et bons de la clien	264 725	316 157	382 558
- Autres charges sur opérations bancaires	1 080 566	1 039 748	993 482
Frais généraux	369 123	376 487	377 591
- Charges de personnel	263 464	273 685	285 202
- Impôts et taxes	5 970	6 899	6 935
- Charges générales d'exploitation	99 689	95 903	85 454
Créances irrécupérable non couvertes par les provisions			209 010
Dotations aux amortissements	65 742	63 806	63 817
Dotations aux provisions d'exploitation	264 147	350 047	447 307
Charges d'exploitation non bancaires (Amrt. H. Exp)	8 469	14 665	14 547
Total des charges	2 467 955	2 603 723	2 897 185
Résultat d'exploitation	234 111		
TOTAL DEBIT	2 702 066	2 603 723	2 897 185

CREDIT	1997	1998	1999
Produits d'exploitation bancaire	2 696 638	2 441 374	2 172 945
Produits des opérations de trésorerie et opérations avec les intermédiaires	33 544	21 317	20 614
Produits sur crédits à la clientèle	2 589 853	2 350 465	2 073 847
Autres produits sur opérations bancaires	73241	69 592	78 484
Produits accessoires	5 428	3 378	3 239
Total des produits	2 702 066	2 444 752	2 178 184
Perte d'exploitation		158 971	
TOTAL CREDIT	2 702 066	2 603 723	2 897 185



COMPTES PERTES ET PROFITS

(En milliers en DH)

DEBIT	1997	1998	1999
Perte d'exploitation générale		158 971	721 001
Créances irrécupérables couvertes par des provisions			601 025
Charges et pertes exceptionnelles	39 602	26 896	11 097
Charges et pertes sur exercices antérieurs	25 640	26 540	33 129
Moins-values sur réalisations de titres de participations et de filiales et d'immobilisations			4 196
Provisions pour financement du logement	6 130	0	0
Impôt sur les sociétés	78 487	12 761	11 292
Profit de l'exercice	141 918		
TOTAL GENERAL	291 777	225 168	1 381 740

CREDIT	1997	1998	1999
Bénéfice d'exploitation générale	234 111		
Récupération de créances amorties et reprises de provisions utilisées			605 120
Reprises de provisions devenues disponibles			4 036
Produits exceptionnels	15 812	11 221	0
Produits sur exercices antérieurs	41 854	38 300	16 670
Plus-values sur réalisations de titres de participations et de filiales et d'immobilisations			23 992
Perte de l'exercice		175 647	731 922
TOTAL CREDIT	291 777	225 168	1 381 740

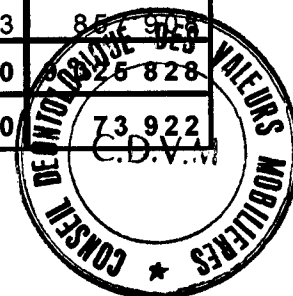


Handwritten signature or mark

SITUATION DE TRESORERIE 1997-1999

EMPLOIS	1 997	1 998	1 999
* Débloques	3 964 254	3 712 093	3 206 348
* Amortissements+Charges fina	3 659 819	3 937 204	4 597 291
- Emprunts Nationaux	3 181 779	3 546 681	4 244 204
.Prêt du Trésor	3 040	18 125	6 107
.Emprunts Obligataires	2 123 460	2 131 108	2 063 625
.Bons à moyen Terme	455 827	251 330	330 018
.Bons CIH HBM	0	139 362	280 997
.Certificats de dépôt	398 989	807 380	1 448 231
.Autres ressources	200 463	199 376	115 226
- Emprunts Internationaux	478 040	390 523	353 087
.B.I.R.D	267 459	204 401	168 495
.D.E.G	32 909	31 086	28 513
.B.N.P	5 750	0	0
.S.F.I	110 576	101 187	97 940
.B.A.D	61 346	53 849	58 139
* Charges de fonctionnement	324 702	341 449	367 004
* Remboursement avances C.T.	367 230	585 000	333 000
* Divers	509 007	500 404	348 373
* Placement Bons du Trésor	107 690	0	99 890
** TOTAL	8 932 702	9 076 150	8 951 906

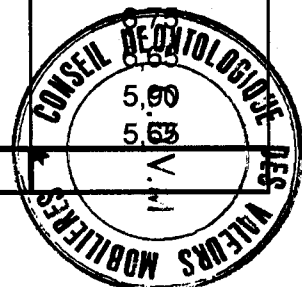
RESSOURCES	1 997	1 998	1 999
* Ressources internes	4 363 736	5 611 893	5 290 020
- Disponibilités au 01/01	31 603	39 861	35 360
- Remboursement des prêts	4 025 976	4 619 466	4 845 891
- Augmentation de capital	0	551 070	0
- Ristournes + diff. De change	262 483	242 977	142 582
- Bons de Trésor	0	100 000	250 000
- Produits divers	43 674	58 519	16 187
* Ressources externes	4 608 827	3 499 617	3 735 808
- Ressources nationales	4 608 827	3 499 617	3 735 808
. Emprunts Obligataires	1 146 350	908 330	399 900
. Bons à moyen terme	0	0	0
. Bons CIH HBM (Banques+CDG)	1 064 180	517 730	0
. Certificats de dépôt	1 078 250	1 767 500	1 331 000
- Avances	585 000	333 000	1 147 000
- Dépôts	735 047	-26 943	85 928
** TOTAL	8 972 563	9 111 510	8 975 828
** SOLDE	39 861	35 360	73 922



Handwritten signature or mark.

ENCOURS DES CERTIFICATS DE DEPOT AU 31/12/99

MONTANT (DH)	DUREE	DATE EMISSION	TAUX (%)
100 000 000	3 ANS	14-mars-97	9,75
150 000 000	5 ANS	30-juin-97	9,30
70 000 000	5 ANS	05-août-97	9,50
750 000	5 ANS	26-sept-97	9,00
1 000 000	5 ANS	31-oct-97	9,25
10 000 000	3 ANS	30-déc-97	8,35
98 000 000	5 ANS	31-déc-97	8,85
4 000 000	3 ANS	09-mars-98	8,20
4 000 000	5 ANS	09-mars-98	8,75
4 000 000	7 ANS	09-mars-98	9,00
7 000 000	5 ANS	13-mars-98	8,75
50 000 000	7 ANS	16-mars-98	9,00
10 000 000	3 ANS	17-mars-98	8,20
50 000 000	7 ANS	19-mars-98	8,90
10 000 000	5 ANS	20-mars-98	8,65
9 000 000	3 ANS	06-avr-98	8,00
6 000 000	3 ANS	06-avr-98	8,00
50 000 000	5 ANS	08-mai-98	8,50
50 000 000	5 ANS	08-mai-98	8,50
50 000 000	5 ANS	08-mai-98	8,50
8 000 000	3 ANS	29-mai-98	8,00
1 750 000	7 ANS	16-juin-98	8,55
5 000 000	3 ANS	28-juil-98	7,75
5 000 000	5 ANS	28-juil-98	8,00
750 000	5 ANS	09-oct-98	7,80
5 000 000	5 ANS	13-oct-98	7,90
4 000 000	3 ANS	14-oct-98	7,70
6 000 000	3 ANS	14-oct-98	7,70
4 000 000	4 ANS	22-oct-98	7,75
50 000 000	5 ANS	31-déc-98	7,80
28 000 000	5 ANS	04-mars-99	7,80
20 000 000	7 ANS	04-mars-99	8,00
53 000 000	7 ANS	04-mars-99	8,00
25 000 000	1 AN	10-mars-99	7,25
39 500 000	7 ANS	19-mars-99	7,87
500 000	7 ANS	19-mars-99	7,87
14 000 000	7 ANS	11-juin-99	7,60
100 000 000	18 MOIS	29-juin-99	6,65
200 000 000	18 MOIS	14-juil-99	6,60
100 000 000	18 MOIS	28-juil-99	6,55
100 000 000	5 ANS	02-sept-99	6,75
100 000 000	5 ANS	02-sept-99	6,75
200 000 000	1 AN	29-sept-99	6,55
50 000 000	6 MOIS	30-sept-99	5,90
300 000 000	18 MOIS	30-déc-99	5,65
2 153 250 000			



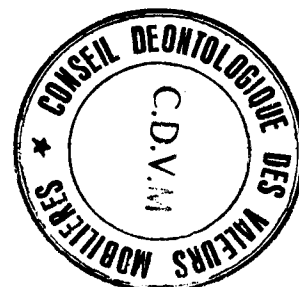
Handwritten mark

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROVISIONS

En milliers de DH	31/12/98	31/12/99
* Provisions sur prêts et crédits à la clientèle	1 779 939	1 582 585
* Autres provisions	235 362	270 866
* Titres de participation	60 199	61 357
* Ristournes d'intérêts à recevoir de l'Etat	58 000	66 610
* Personnel- affaires litigieuses	7 838	8 846
* Avances en compte courant "PROMOCONSULT"	20 354	20 687
* Pertes de change (latente) sur emprunts internatio	15 231	28 548
* Valeurs et suspens anciens	23 780	22 393
* Affaires diverses	49 961	62 426
TOTAL PROVISIONS	2 015 301	1 853 452

CREANCES EN SOUFFRANCE AU 31/12/99

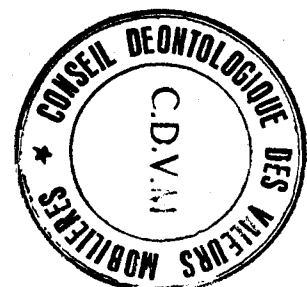
CREANCES	MONTANTS
CREANCES PREDOUTEUSES	597 488
CREANCES DOUTEUSES	263 324
CREANCES COMPROMISES	7 606 044
TOTAL EN 1,000 DH	8 466 857



**TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES
SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS**

Exercice du 01.01.1999 au 31.12.1999

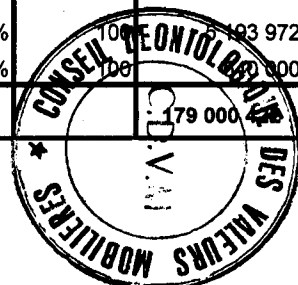
Elements	Date d'acquisition	V.N.C.	Prix de cession	plus values	Moins values
Cession B5- KABILA	01/11/97	1 239 902,25	1 230 000,00		-9 902,25
Cession B1-34 DAOUDIATE	20/05/92	332 733,34	576 000,00	243 266,66	
Cession 2 APPART. DAOUDIATE	01/07/91	249 700,40	560 000,00	310 299,60	
Cession 18 APPART. INARA	01/06/90	4 455 840,83	7 775 000,00	3 319 159,17	
Cession B16 LAKHDAR	01/11/97	841 568,00	1 123 200,00	281 632,00	
Cession AVIION + EX MEMOIRE	01/01/92	8 958,81	18 823,53	9 864,72	
Cession 6 CARS ZINE	1995	282 026,67	550 000,00	267 973,33	
Cession GAGE ASSALI	01/08/93	108 266,67	160 000,00	51 733,33	
Cession B4 LAKHDAR	01/11/97	826 425,60	1 170 000,00	343 574,40	
Cession APPART. ABDELMOUMEN	01/06/99	722 903,04	756 000,00	33 096,96	
Donation 52 MICRO+ 2 IMPRIM.	90-93	1 602 433,75	1 602 433,75	0,00	0,00
Donation 13 MICRO+ 6 IMPRIM.	1995	91 046,07	0,00		-91 046,07
Vente filiale AL-ALIA	30/11/99	72 636 974,39	90 723 369,42	18 086 395,03	
Vente filiale THEATRE I et II	30/11/99	2 304 978,15	3 350 000,00	1 045 021,85	
TOTAL		85 703 757,97	109 594 826,70	23 992 017,05	-100 948,32



φ

PARTICIPATIONS DU CIH AU 31 DECEMBRE 1999

Désignation	Capital social	Nbres d'actions composant le capital social	% détenu par CIH	Valeur Nominale	Valeur souscription
1/ BANQUES MAROC.COTEES					
* BMCE	1 285 714 200	12 857 142	0,38%	100	4 665 796
2/ BANQUES MAROC. NON COTEES					
* BCP	575 528 800	5 755 288	0,96%	100	3 937 700
* BANK AL AMAL	500 000 000	10 000 000	1,00%	50	5 000 000
* FONDS DE SOUTIEN	-	-	-	-	250 000
* DAR AD-DAMANE	25 000 000	500 000	1,00%	50	250 000
* FONDS DE GARANTIE	-	-	-	-	750 000
* INTERBANK	11 500 000	115 000	6,00%	100	690 000
3/ O.F.S NON COTES					
* CMM	100 000 000	1 000 000	0,32%	100	228 000
4/ BANQUES ETRANGERES N.COTEES					
* CREDIT FONCIER DU GABON	4 710 000 000	471 000	10,62%	10 000	9 084 048
* BANQUE D'HABITAT DE LA COTE D'IVOIRE	1 530 000 000	153 000	9,80%	10 000	2 447 312
* BANQUE POPULAIRE MAROCCO-GUINEENNE	6 429 360 400	642 936	1,56%	10 000	1 030 453
5/ AUTRES TITRES DE PARTICIPATION MAROC. NON COTES					
* SOTHERMY	79 057 800	790 578	22,52%	100	17 800 000
* SIDET	75 500 000	755 000	25,17%	100	19 000 000
* DOUNIA-HOTEL	145 000 000	1 450 000	0,14%	100	200 000
* SIDETSA	6 100 000	61 000	15,00%	100	915 000
* SNATA	1 000 000	10 000	15,00%	100	37 500
* SIDI IFNI	100 000	1 000	20,00%	100	20 000
* SNABT	15 000 000	150 000	0,00%	100	100
* SONABA	20 000 000	200 000	0,05%	100	10 000
* LA MAMOUNIA	580 000 000	580 000	3,45%	1 000	20 000 000
* PALM BAY	100 000 000	100 000	10,00%	1 000	10 000 000
* ROYAL GOLF DE FES	34 500 000	34 500	11,59%	1 000	4 000 000
* CMKD	315 000 000	315 000	17,13%	1 000	54 083 641
* SONADAC	291 397 000	582 794	1,72%	500	5 000 000
* SNAM	560 500 000	1 121 000	0,89%	500	5 000 000
* SICOPAR	37 000 000	74 000	10,03%	500	3 737 400
* SCET MAROC	8 300 000	83 000	2,31%	100	192 000
* IMEG C/C	2 100 000	21 000	14,29%	100	300 000
* SED FES	10 000 000	100 000	5,00%	100	500 000
* CWTC	10 000 000	100 000	0,96%	100	95 500
* L'IMMOBILIER INTERBANCAIRE	19 000 000	190 000	6,67%	100	1 267 000
* STE DE BOURSE AL WASSIT	13 437 500	134 375	11,16%	100	1 500 000
* STE DE BOURSE MSIN	10 000 000	100 000	10,00%	100	1 000 000
* MAROCLEAR	20 000 000	20 000	1,38%	1 000	275 000
6/ FILIALES NON COTEES					
* SCI NATHALIE	3 000 000	30 000	0,33%	100	193 972
* ARENES DE TANGER	200 000	2 000	2,50%	100	179 000
TOTAL GENERAL					



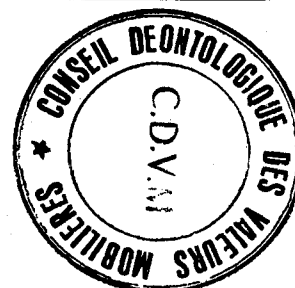
Handwritten mark

**COMPTE DE REGULARISATION PASSIF
AU 31/12/1999**

DESIGNATION	MONTANT
Charges à payer	61 103 765,63
Intérêts courus et non échus/ emprunts nat	484 250 389,44
Intérêts courus sur emprunts internationaux	36 136 178,14
Commissions FPH perçues d'avance	1 452 909,09
Autres charges à payer	86 084 822,70
Intérêts courus et non échus sur CAT	57 236 961,00
Intérêts courus et non échus sur bons de c	18 730 152,00
Autres produits perçus d'avance	703 549,08
TOTAL	745 698 727,08

**COMPTE DE REGULARISATION ACTIF
AU 31/12/1999**

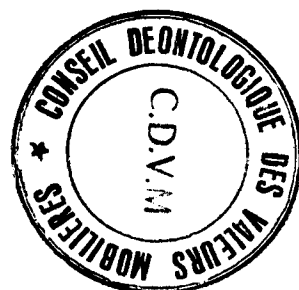
DESIGNATION	MONTANT
Charges payées d'avance	1 217 806,91
Intérêts courus et non échus	17 864 081,05
Intérêts de retard à recevoir	2 277 440 225,86
Produits à recevoir	74 833 232,56
Commissions d'engagement à recevoir	20 700 063,08
Intérêts à recevoir sur op. de refinancement	4 247 625,43
Autres charges payées d'avance	121 187,00
Autres Produits à recevoir	1 125 504,78
TOTAL	2 397 549 726,67



A small handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

TABLEAU RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS

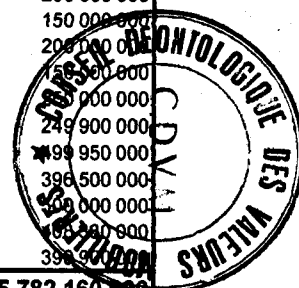
RUBRIQUES	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VNC
	VALEUR AU	ACQUISITION DE	CESSION DE			DOT. DE L'EX.	AMOR. SORTIES		
	31.12.98	L'EXERCICE	L'EX. OU REGUL	31.12.1999	31.12.1998			31/12/99	
FRS D'AUG.CAP	7 285 755,04	0,00	1 259 925,00	6 005 830,04	2 571 305,00	1 201 166,00	1 259 925,00	2 512 546,00	3 493 284,04
FRS.D'EMM.OBLIG.	116 588 796,77	21 910,00	5 790 000,00	112 850 706,77	83 255 743,75	7 554 674,23	5 780 000,00	85 050 417,98	27 800 290,79
FRS.D'ACQ.IMMOB.	27 097 990,89	5 331 886,79	2 501 848,22	29 928 031,48	13 950 524,32	6 013 075,81	2 386 062,43	17 577 537,50	12 350 493,96
FRS.D'ETUDES	36 802 004,72	7 271 085,80	8 390 704,14	35 482 386,38	22 051 034,40	7 096 477,49	8 390 704,14	20 756 807,75	14 725 578,63
S/TOTAL FRAIS ETABL	189 554 549,42	12 824 884,59	17 912 477,36	184 266 956,65	121 828 607,47	21 865 393,33	17 796 691,67	125 897 309,23	56 369 647,42
TERRAIN EXPLOIT.	8 703 000,00	10 340 700,00	0,00	19 043 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 043 700,00
IMM.EXP.B.	173 109 325,15	71 292 300,00	0,00	244 401 625,15	37 849 470,38	7 323 898,81	0,00	45 173 359,17	199 228 265,98
IMM.EXP.LOG.	19 180 888,51	0,00	0,00	19 180 888,51	5 000 201,77	767 235,52	0,00	5 767 437,29	13 413 451,22
MOB.D'EXPL.	32 041 939,06	246 307,25	0,00	32 288 246,31	18 307 587,38	2 384 714,05	0,00	20 892 281,43	11 595 964,88
MAT.BUR.D'EX.	29 818 374,29	1 499 244,40	226 885,52	30 890 733,17	27 175 723,85	1 146 804,84	226 885,52	28 095 643,17	2 795 090,00
MAT.INFOR.	140 390 603,96	6 610 147,71	12 986 564,44	136 014 187,23	90 654 794,82	13 317 791,98	2 219 066,48	101 953 520,30	34 060 868,93
MAT.IMPRIMER	7 798 578,60	0,00	0,00	7 798 578,60	6 484 340,65	550 318,11	0,00	7 034 658,76	763 919,84
MAT.ROUL.DEC.SCE	2 227 432,89	0,00	0,00	2 227 432,89	2 125 900,48	64 883,85	0,00	2 190 784,33	36 648,56
MAT.ROULON FCT.	3 253 144,15	0,00	0,00	3 253 144,15	2 834 900,79	143 335,37	0,00	2 978 236,16	274 907,99
AUTRE MAT. EX.	4 830 059,70	521 128,28	0,00	5 351 187,98	3 795 822,35	425 327,22	0,00	4 221 149,57	1 130 038,41
A.A.I.	136 807 687,96	3 028 590,04	0,00	141 836 258,00	65 107 321,78	13 420 890,48	0,00	78 528 212,24	63 308 045,76
IMM.INCORP.	46 635 011,00	16 910 577,71	2 700 000,00	60 845 588,71	4 402 238,10	2 406 503,60	0,00	6 808 741,70	54 036 847,01
AVCE/IMM.	10 891 498,12	4 614 227,79	0,00	15 505 725,91	0,00	0,00	0,00	0,00	15 505 725,91
S/TOTAL EXPL.	617 487 523,39	117 063 223,16	16 913 449,96	718 637 296,51	263 936 282,31	41 951 693,81	2 445 952,00	303 444 024,12	416 193 272,49
TERRAIN HORS EXPL.	15 784 300,00	13 000 000,00	0,00	28 784 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 784 300,00
IMM.H.EXP.	325 190 861,14	17 574 089,00	6 371 597,11	334 393 373,03	33 698 088,55	13 340 615,24	2 506 188,04	44 532 515,75	289 860 857,28
MOB.HORS EXPL.	4 945 381,33	400 050,06	0,00	5 345 431,39	1 686 524,29	510 007,84	0,00	2 196 532,13	3 148 899,26
MAT.HORS EXP.	1 811 865,06	487 742,10	0,00	2 299 607,16	1 457 761,80	231 669,49	0,00	1 689 431,29	610 175,87
CARS ZINE	1 752 000,00	0,00	1 552 000,00	200 000,00	1 314 000,00	179 333,33	1 293 333,33	200 000,00	0,00
A.A.I.H.EX.	3 140 028,68	0,00	730 136,40	2 409 892,28	917 612,72	285 449,06	197 561,09	1 005 500,71	1 404 391,57
AVCE/IMM.HORS EXPL.	14 353 943,27	0,00	13 246 000,00	1 105 943,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1 105 943,27
S/TOTAL H.EXPL.	366 976 399,48	31 461 881,16	23 901 733,51	374 638 647,13	39 073 987,36	14 647 074,98	3 997 082,46	49 623 979,88	324 914 667,25
TOTAL	1 174 020 472,29	161 149 988,93	57 727 660,83	1 277 442 800,39	424 840 677,14	76 364 162,12	24 239 726,03	476 965 313,23	796 477 487,16



Handwritten signature or mark.

ENCOURS DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES CIH
ARRETEE AU 31/12/1999

Date d'émission	Durée	Coupon	Périodicité	cours au 31/12/	Montant émis
05-avr-70	15	6,25	Annuelle	2 000 000	17 000 000
20-juil-70	15	13,00	Annuelle	1 000 000	170 000 000
29-mars-85	15	11,50	Annuelle	4 000 000	60 000 000
26-août-85	15	13,00	Annuelle	11 400 000	170 000 000
16-déc-85	15	13,00	Annuelle	4 670 000	70 000 000
31-déc-85	15	13,00	Annuelle	16 670 000	250 000 000
25-juin-86	15	13,00	Annuelle	13 340 000	100 000 000
20-oct-86	15	13,00	Annuelle	26 680 000	200 000 000
15-déc-86	15	13,00	Annuelle	33 340 000	250 000 000
31-août-87	15	11,50	Annuelle	50 010 000	250 000 000
30-nov-87	15	11,50	Annuelle	50 010 000	250 000 000
16-mai-88	15	11,00	Annuelle	80 000 000	300 000 000
21-juil-88	15	11,00	Annuelle	80 000 000	300 000 000
19-sept-88	15	11,00	Annuelle	80 000 000	300 000 000
23-févr-89	15	11,00	Annuelle	100 000 000	300 000 000
15-mai-89	15	11,00	Annuelle	100 000 000	300 000 000
28-août-89	15	11,00	Annuelle	100 000 000	300 000 000
27-oct-89	15	11,00	Annuelle	83 350 000	250 000 000
26-déc-89	15	11,00	Annuelle	33 350 000	100 000 000
22-janv-90	15	11,00	Annuelle	120 000 000	300 000 000
25-avr-90	15	11,00	Annuelle	100 020 000	250 000 000
21-août-90	15	11,00	Annuelle	120 000 000	300 000 000
22-oct-90	15	11,00	Annuelle	80 030 000	200 000 000
04-févr-91	15	11,00	Annuelle	186 690 000	400 000 000
29-avr-91	15	11,00	Annuelle	233 360 000	500 000 000
23-sept-91	15	11,50	Annuelle	36 610 000	78 410 000
17-oct-91	15	12,00	Annuelle	150 080 000	321 570 000
27-déc-91	15	12,00	Annuelle	7 280 000	15 600 000
19-mars-92	15	12,00	Annuelle	238 530 000	447 200 000
31-août-92	15	12,75	Annuelle	105 360 000	197 550 000
28-sept-92	15	12,75	Annuelle	117 120 000	219 600 000
29-oct-92	15	12,75	Annuelle	97 280 000	182 400 000
07-déc-92	15	12,75	Annuelle	86 400 000	162 000 000
28-déc-92	15	12,75	Annuelle	158 640 000	297 450 000
22-mars-93	15	12,75	Annuelle	104 400 000	174 000 000
26-avr-93	15	12,75	Annuelle	16 380 000	27 300 000
28-mai-93	15	12,75	Annuelle	91 890 000	153 150 000
22-juil-93	15	12,75	Annuelle	59 940 000	99 900 000
02-sept-93	15	12,75	Annuelle	180 003 000	300 000 000
30-sept-93	15	12,75	Annuelle	117 001 950	195 000 000
29-oct-93	15	12,75	Annuelle	106 650 000	177 750 000
18-nov-93	15	12,75	Annuelle	90 001 500	150 000 000
24-déc-93	15	12,75	Annuelle	143 882 398	239 800 000
12-mai-94	15	11,00	Annuelle	170 002 125	255 000 000
30-juin-94	7	10,50	Annuelle	72 000 000	252 000 000
25-août-94	15	11,00	Annuelle	130 000 000	195 000 000
01-déc-94	15	11,00	Annuelle	166 600 000	249 900 000
30-déc-94	15	11,00	Annuelle	133 400 000	200 100 000
13-avr-95	10	10,50	Annuelle	120 000 000	200 000 000
26-mai-95	10	10,25	Annuelle	150 000 000	250 000 000
28-juil-95	15	10,50	Annuelle	110 000 000	150 000 000
30-août-95	15	10,50	Annuelle	110 004 000	150 000 000
29-sept-95	15	10,50	Annuelle	110 000 000	150 000 000
24-nov-95	15	10,50	Annuelle	146 630 000	199 950 000
18-déc-95	15	10,50	Annuelle	366 630 000	499 950 000
29-mars-96	10	10,25	Annuelle	210 000 000	300 000 000
26-avr-96	10	10,25	Annuelle	140 000 000	200 000 000
22-mai-96	10	10,25	Annuelle	105 000 000	150 000 000
12-juin-96	10	10,25	Annuelle	140 000 000	200 000 000
02-août-96	10	10,25	Annuelle	105 000 000	150 000 000
20-déc-96	5	10,00	Annuelle	100 000 000	100 000 000
24-mars-97	15	10,25	Annuelle	216 580 000	249 900 000
30-juin-97	15	10,50	Annuelle	433 290 000	499 950 000
20-oct-97	10	10,00	Annuelle	317 200 000	396 500 000
03-août-98	5	8,00	Annuelle	500 000 000	500 000 000
27-nov-98	10	8,40	Annuelle	367 497 000	367 497 000
22-mars-99	15	8,50	Annuelle	399 900 000	399 900 000
TOTAL				8 437 101 973	15 782 160 000



Handwritten mark

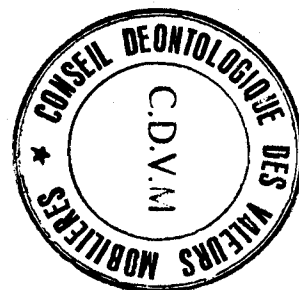
EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS AU COURS DE L'EXERCICE 2000

Date d'émission	Durée	Coupon	Périodicité	Montant émis
28-févr-00	10	6,35	Annuelle	295 110 000
28-avr-00	5	5,86	Annuelle	100 000 000
	5	5,85	Annuelle	50 550 000

ENCOURS DES EMPRUNTS EN DEVISES

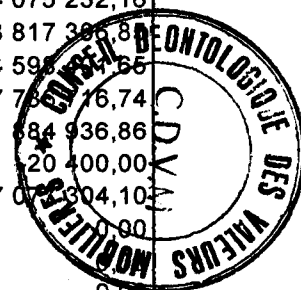
AU 31/12/1999

Emprunt	Date d'émission	Maturité	Taux d'intérêt	Périodicité	Encours DHS	Montant de l'émission DHS	Mt. de l'émission en devises
BIRD 2245 MOR	11-avr-83	16,5 ans	11,03	Semestrielle	19 066 421,49	508 437 906,36	60 000 000 \$
BIRD 3122 MOR	27-oct-89	19 ans	10,00	Semestrielle	501 754 644,92	642 106 753,00	77 500 000 \$
BIRD 3619 MOR	14-juin-83	20 ans	8,37	Semestrielle	333 714 855,61	354 356 098,34	40 000 000 \$
SFI I FH	22-avr-87	16 ans	9,00	Semestrielle	5 490 290,00	109 805 800,00	26 000 000 FH
SFI I USD	22-avr-87	16 ans	10,50	Semestrielle	5 267 475,60	105 346 512,00	12 560 000 \$
SFI II FF	16-mars-90	15,5 ans	11,06	Semestrielle	55 151 713,20	183 839 044,00	118 000 000 FF
SFI II JPY	16-mars-90	15,5 ans	10,00	Semestrielle	49 413 185,63	164 710 618,75	2 875 000 000 JPY
BAD	05-mars-92	14 ans	8,37	Semestrielle	249 869 242,46	384 113 832,18	30 000 000 UCB
DEG	27-nov-92	15 ans	9,18	Semestrielle	100 766 320,00	167 016 000,00	30 000 000 DM
TOTAL					1 320 494 148,91	2 619 732 564,63	-



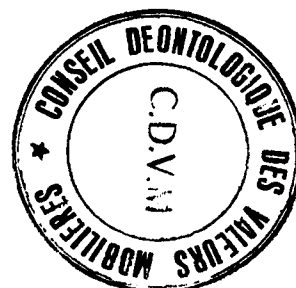
CREDITEURS DIVERS AU 31/12/1999

RUBRIQUE	MONTANT
I.S à payer	11 291 774,00
T.V.A. S/ Comm à reverser	7 283 970,99
T.V.A. à reverser clients	3 643 531,78
T.V.A. à recevoir S/ ristourne	980 695,59
T.V.A. à recevoir	0,00
T.V.A. collectée S/ intérêts prêts et intérêts de retard	6 269 513,63
I.G.R. à reverser	8 810 985,74
Prél. libér. rev/ clients et honoraires	2 189,83
T.P.A. à reverser	48,00
Taxes sur intérêts (DAT, E.O, carnet...)	31 590 405,77
Taxe sur intérêts S/ Bons de caisse et CDN	495 289,48
TPCVM/OPCVM	12 415,00
Etat C/C HBM	-11 411,11
Comptes courants FPH	24 147 733,96
Comptes courants O.P.R.S.	83 761 586,96
Comptes courants VIESTEM	63 590,34
Compte courant Etat HBM	-2 171 726,29
Différentiel d'intérêt	510 900 337,03
Timbres Etat	104 409,00
Risques de change	145 929 948,24
Ristourne à restituer	368,84
Apport attribution TEMARA	14 900 000,00
Autres sommes dues à l'Etat	0,00
C.N. S.S.	-64 205,95
Caisse de prévoyance sociale	203 736,38
Caisse de retraite CIMR	6 641 616,68
Régime complémentaire retraite	9 289 488,89
Caisse Interprof. des Cadres	1 755 476,45
C.M.R.	29 890,04
Autres commissions perçues par BAM	60 392,16
Nos chèques de banques à payer	-14 635 565,80
Tantièmes et dividendes à payer	2 246 764,67
Commissions aval à reverser DAR ADDAMANE	-8 025,00
Fonds de solidarité du personnel	1 622 641,78
Allocations familiales	66 747,65
Frais médicaux CMIM	-24 997,21
Rémunération due au personnel	331 713,13
Rémunérations dues	11 573,68
Créditeurs divers HACIENDA	0,00
Retenues diverses SALAME	0,00
Avances sur cessions d'immobilisation	6 344 442,50
Retenues diverses / salaires	19 075,19
Retenues saisie arrêt	220 352,66
Ass. Décès invalid. RECORD	690,00
Assurances CNIA	81 085 397,72
Fournisseurs	2 167 013,69
Fournisseurs retenue de garantie	4 075 232,16
Frais de prestataires de services	28 817 368,89
Frais d'immobilisations	4 595 465,65
Sommes dues à la SBVC	7 716,74
Créditeurs divers, titres et bourse à régulariser	84 936,86
Sommes dues à l'émetteur	20 400,00
Provisions pour obligations échues	137 070,10
Virements reçus et virements à remettre	0,00
Versements à effectuer sur titres non libérés	0,00
Souscriptions de titres	0,00
TOTAL	1 128 589 374,45



DEBITEURS DIVERS
AU 31/12/1999

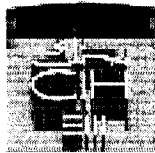
RUBRIQUE	MONTANT
Acomptes sur impôts	84 610 949,85
T.V.A. déductibles s/ immobilisations	793 071,60
T.V.A. déductibles s/ charges	5 345 669,27
T.V.A. déductibles s/ intérêts C.A.T.	1 209 113,46
T.V.A. à régulariser s/ ristournes	482,14
Différence de change	678 744 197,45
Etat compte courant H.B.M.	-518 395,14
Garantie de l'Etat à recevoir	7 851 549,77
Ristournes à recevoir	335 823 608,48
Somme à recevoir	17 200,00
Dépôt et cautionnement	578 525,16
Acomptes s/ salaires, primes et allocations	29 442,00
Gestion "Centrale d'Achats"	1 774 306,68
Caféteria payante	0,00
Restaurant siège	0,00
Débiteurs divers "Litiges"	7 203 778,29
Débiteurs divers SAFIR	6 500 000,00
Assurances sinistres, Indemnités en cours	61 265,29
Reliquat P.V. Villa RABAT	500 000,00
Autres sommes dues pour des tiers FORUM- DATA	
Compensation IB à régulariser	3 729 673,38
S.D.P.T Euro-Chèques	2 000,00
SDPT BILLETS	6 312,85
Débiteurs divers intermédiaires	405233,62
Somme à recevoir de la S.B.	5 333 477,91
Somme dues par les tiers	-0,04
TOTAL	1 140 001 462,02



Handwritten signature or mark.



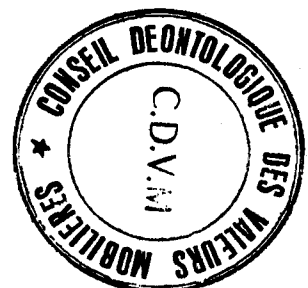
ARTHUR ANDERSEN



RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 1999 et 1998

Juillet 2000



CREDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

BILANS AUX 31 DECEMBRE 1999 ET 1998 (en milliers de dirhams : KDH)

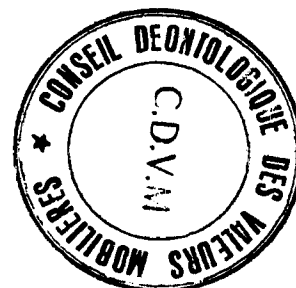
ACTIF

	Notes	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Caisse, Institut d'Emission, Trésor Public, Comptes Chèques Postaux	2.11	122 111	79 380
Etablissements de crédit	2.12	2 805	11 936
Bons du Trésor	2.13	123 174	273 284
Crédits à la clientèle	2.21	24 569 101	23 728 634
Valeurs à l'encaissement		133 032	164 644
Comptes de régularisation, débiteurs divers, opérations sur titres	2.3	556 512	496 900
Titres de placement		2 004	2 004
Titres de participation	2.4	117 754	124 283
Immobilisations nettes	2.5	801 472	752 174
Total		<u><u>26 427 965</u></u>	<u><u>25 633 239</u></u>

PASSIF

		<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Etablissements de crédit	2.12	1 008 324	243 300
Valeurs remises au réescompte ou en pension		155 000	106 000
Comptes créditeurs de la clientèle	2.22	7 118 682	5 566 473
Exigibles après encaissement		163 639	161 663
Comptes de régularisation, créditeurs divers, opérations sur titres	2.3	2 474 180	1 952 729
Emprunts	2.6	14 550 193	15 931 793
Provisions	2.7	106 867	82 304
Capitaux propres			
- Capital		1 326 650	1 326 650
- Réserves et report à nouveau		256 352	437 974
- Bénéfice net de l'exercice		(731.922)	(175.647)
Sous-total capitaux propres	2.8	<u>851.080</u>	<u>1.588.977</u>
Total		<u><u>26 427 965</u></u>	<u><u>25 633 239</u></u>

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

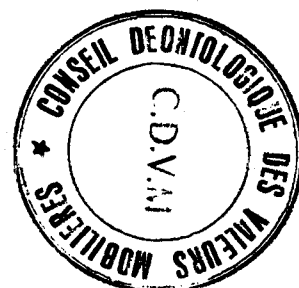


CREDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 1999 ET 1998 (en milliers de dirhams : KDH)

	<u>Notes</u>	<u>1999</u>	<u>1998</u>
<u>Produits d'exploitation Bancaire</u>			
Opérations de la clientèle	3.1	2 073 847	2 350 463
Opérations de trésorerie et interbancaires		20 614	21 316
Autres produits d'exploitation		78 483	69 594
		<u>2 172 944</u>	<u>2 441 373</u>
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Opérations d'emprunt	3.2	(1 528 605)	(1 566 883)
Opérations de la clientèle		(227 258)	(199 715)
Opérations de trésorerie et interbancaire		(29 050)	(32 120)
		<u>(1 784 913)</u>	<u>(1 798 718)</u>
Produits accessoires		3 239	3 378
Produit net bancaire		<u>391 270</u>	<u>646 033</u>
Charges générales d'exploitation	3.3	(377 591)	(376 487)
Dotations aux amortissements		(78 364)	(78 470)
Résultat d'exploitation avant provisions		<u>(64.685)</u>	<u>191 076</u>
Dotations aux provisions d'exploitation	3.4	(447 307)	(350 047)
Résultat d'exploitation		<u>(511 992)</u>	<u>(158 971)</u>
Produits (charges) nets non courants	3.5	(208 638)	(3 916)
Bénéfice avant impôt		<u>(720 630)</u>	<u>(162 887)</u>
Impôt sur les sociétés		(11 292)	(12 760)
Résultat net de l'exercice		<u>(731 922)</u>	<u>(175 647)</u>

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



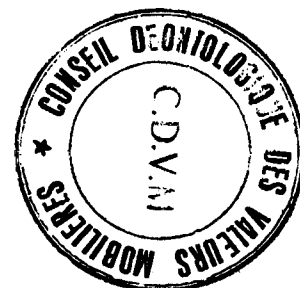
A handwritten signature or mark in the bottom right corner of the page.

CREDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

HORS BILAN AUX 31 DECEMBRE 1999 ET 1998 (en milliers de dirhams : KDH)

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Acceptations données en faveur de la clientèle	45 940	57 516
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	81 980	112 429
Crédits ouverts à la clientèle confirmés	1 081 527	1 792 205
Valeurs données en garantie	155 000	177 400
Engagements de change au comptant	12 639	8 968

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



Handwritten mark

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 1999 ET 1998
(en milliers de dirhams : KDH)

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DE SON ACTIVITE, PLAN DE REDRESSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1 *Présentation et activité*

Le Crédit Immobilier et Hôtelier (C.I.H.) occupe une place importante dans le système bancaire marocain de par sa vocation à financer les secteurs de l'immobilier et de l'hôtellerie au Maroc, ainsi que les prêts à l'habitat au profit des particuliers.

Doté d'un statut d'organisme financier spécialisé, le C.I.H. a été transformé en banque de dépôt dans le cadre de la libéralisation de l'activité bancaire en 1986.

1.2 *Plan de redressement et de développement*

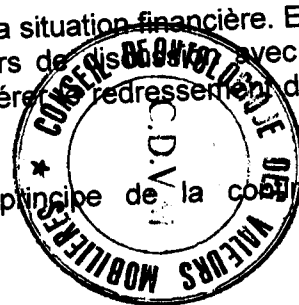
Le C.I.H. a élaboré, en concertation avec ses principaux actionnaires et ses autorités de tutelle, Bank Al Maghrib, un plan de redressement et de développement qui a été approuvé par les pouvoirs publics et par le Conseil d'Administration du 8 juin 2000. Ce plan vise le rétablissement des grands équilibres financiers, l'assainissement du portefeuille et la maîtrise du risque, ainsi que le retour progressif au respect des normes réglementant la profession bancaire.

Ce plan comporte notamment des mesures de soutien fournies par les partenaires de la banque :

- la recapitalisation de la banque à hauteur de 2 milliards de dirhams à souscrire en numéraire et à libérer en deux tranches d'un milliard de dirhams en 2000 et 2001 (approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2000) ;
- la mobilisation de ressources garanties par l'Etat auprès du système bancaire à hauteur de 3 milliards de dirhams ;
- un prêt de l'Etat à hauteur de 1 milliard de dirhams ;
- la couverture par l'Etat d'une partie des pertes de changes à hauteur de 200 millions de dirhams ;
- la couverture, par l'Etat, d'une partie des arriérés des ERAC à hauteur de 400 millions de dirhams ;
- l'activation de l'action de recouvrement des créances impayées ;
- le soutien des pouvoirs publics à la réalisation du plan.

Ces mesures devraient permettre au C.I.H. d'assainir progressivement sa situation financière. Elles pourraient être complétées, le cas échéant, par des mesures en cours de discussion avec les actionnaires et les pouvoirs publics, de manière à consolider et à accélérer le redressement de la banque.

Comme indiqué ci-dessous, les comptes sont arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.



1.3 **Présentation des comptes et des principes comptables appliqués**

1.31 Principes généraux

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 1999 et 1998 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis par référence au plan comptable bancaire marocain.

Les principes comptables fondamentaux appliqués pour la préparation des comptes se résument comme suit :

- les comptes sont établis dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation,
- les opérations sont enregistrées selon le principe de spécialisation des exercices ; certaines catégories d'opérations (commissions, dividendes) sont enregistrées lors de leur encaissement ou paiement.

1.32 Principes comptables spécifiques appliqués

1.321 Crédits à la clientèle

Conformément au plan comptable bancaire, les crédits à la clientèle sont classés en fonction de leur durée initiale :

- crédits à court terme, dont la durée initiale est inférieure ou égale à deux ans, correspondant principalement à des engagements bancaires,
- crédits à moyen et long terme, dont la durée initiale est au maximum de vingt cinq ans, correspondant à des financements immobiliers et hôteliers.

Les échéances de crédit échues non réglées, ainsi que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises, sont classées comptablement dans des rubriques spécifiques (« créances non classées », « créances en souffrance »).

1.3211 Nature de financement

Conformément à sa vocation, le CIH assure le financement des secteurs immobiliers et hôteliers au Maroc. Dans ce contexte, les principaux financements à moyen et long terme se résument comme suit :

- *crédits immobiliers aux particuliers* : ils sont destinés à financer l'acquisition et la construction de logement d'habitation et sont généralement garantis par une sûreté réelle (hypothèque de 1er rang sur le bien financé),
- *crédits immobiliers aux promoteurs* : destinés à financer des programmes de logements ou des opérations de bâtiment et de viabilisation de terrains, ces financements sont en général couverts par des garanties de différentes natures (hypothèques, cautions personnelles, ...).
- *crédits hôteliers* : ils sont destinés à promouvoir le secteur hôtelier marocain et sont garantis généralement par des hypothèques grevant les terrains et les constructions, ainsi que des nantissements sur le matériel et l'équipement ; par ailleurs, certains prêts hôteliers bénéficient d'une garantie de l'Etat (50% ou 100%, selon la situation juridique du foncier, pour les financements de constructions, 60% pour les financements d'équipements).



Handwritten signature or mark.

Depuis 1988, le CIH octroie des crédits bancaires à court terme (facilités de caisse et autres opérations commerciales).

1.3212 Principe de reconnaissance des produits d'exploitation

A l'exception des commissions d'engagement et de risque de change prélevées lors de la mise à disposition des fonds, les intérêts et autres revenus sont constatés selon l'échéancier convenu avec le client. A la clôture de chaque exercice, les intérêts courus et non échus et les commissions diverses à recevoir sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

Pour les découverts bancaires et les facilités de caisse, les intérêts relatifs sont décomptés et capitalisés à chaque arrêté trimestriel.

En ce qui concerne les intérêts de retard, ils sont enregistrés dans les comptes de régularisation lors de l'établissement des comptes sociaux et rattachés dans les comptes de crédits à la clientèle, dans les états financiers ci-joints.

1.322 Classification et provisionnement des créances en souffrance

- Description de la réglementation en vigueur

La couverture des risques se rapportant aux créances figurant à l'actif des établissements bancaires est régie par des circulaires de Bank Al Maghrib qui définissent les critères de classement des créances en souffrance, leur provisionnement et la comptabilisation des agios réservés.

Selon sa classification (prédouteux, douteux ou compromis), la créance est provisionnée respectivement au moins à hauteur de 20%, 50% ou 100%. Les provisions sont constituées après déduction des « agios réservés » lorsqu'ils sont décomptés, ainsi que des garanties en possession de l'établissement bancaire (hypothèque, nantissement, Etat, etc....).

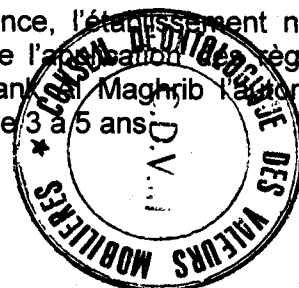
Lorsqu'ils sont décomptés, les agios correspondant aux créances en souffrance doivent être enregistrés dans le compte « agios réservés » au passif du bilan. Ils ne peuvent être comptabilisés dans les produits que lors de leur encaissement effectif.

- Principes retenus par le C.I.H.

En matière de classification des créances en souffrance, le C.I.H. a procédé, pour la première fois en 1998, à la classification de ses créances en souffrance par application des règles de la Banque Centrale, adaptées cependant aux spécificités de son activité, notamment pour les aspects suivants :

- non application systématique de la déchéance du terme,
- aménagement des règles de déclassification en fonction de l'ancienneté des impayés.

En matière de provisionnement des créances en souffrance, l'établissement n'a pas comptabilisé le complément de provision qui résulterait de l'application des règles de Bank Al Maghrib. En 1998, le C.I.H. avait obtenu de Bank Al Maghrib l'autorisation d'étaler la constatation dudit complément sur une période de 3 à 5 ans.



En matière d'agios réservés, le traitement comptable n'est pas conforme aux règles édictées par Bank Al Maghrib (non réservation de la part d'intérêts des échéances impayées,.....). Les intérêts de retard relatifs aux créances en souffrance ne sont plus comptabilisés depuis 1996, en produits d'exploitation, mais sont comptabilisés de manière forfaitaire sous la forme « d'agios réservés », inclus dans le poste « Comptes de régularisation » au passif du bilan.

1.323 Comptes créditeurs de la clientèle

Les comptes de la clientèle sont composés des dépôts à vue et des dépôts à terme. Les dépôts à vue ne sont pas rémunérés ; les dépôts à terme sont rémunérés à des taux d'intérêts librement négociés avec les clients ; les intérêts sont décomptés, soit à la souscription (intérêts précomptés), soit à l'échéance (intérêts post-comptés).

1.324 Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part de situation nette sur des états financiers « non audités », perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation du portefeuille-titres.

1.325 Immobilisations nettes

Les immobilisations figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Immeuble :	20 à 33 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Matériel de bureau :	5 ans
Matériel informatique :	5 ans
Matériel de transport :	5 ans
Petit matériel :	5 ans
Installations et agencements :	10 ans

Les actifs immobiliers reçus sous forme de dation en paiement (immobilisations hors exploitation) sont valorisés sur une base transactionnelle sans prise en compte d'une valeur expertisée, et sont amortis linéairement sur des durées similaires à celles des immobilisations d'exploitation. Par ailleurs, ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable est supérieure à celle expertisée par le C.I.H. (voir la note 2.7 paragraphe 3).

Les charges différées correspondent à des frais d'émission d'emprunts, des frais d'augmentation de capital, des frais d'études, de publicité et d'acquisition des immobilisations engendrés notamment par la mise en place de l'activité bancaire de dépôt ainsi que les frais de premier établissement des agences nouvellement créées.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis selon la durée des emprunts. Les frais d'augmentation de capital, de publicité, d'études et les autres frais de premier établissement sont amortis sur une durée maximale de 5 années.



1.326 Emprunts

Les emprunts contractés par le C.I.H. sont constitués :

- d'obligations émises sur le marché primaire d'une maturité de 1 ans à 15 ans. Elles sont rémunérées à des taux variant de 6% à 13%,
- de bons à moyen terme souscrits, du fait des dispositions réglementaires marocaines, par les établissements bancaires. Leur maturité varie respectivement de 3 à 5 ans et leur taux s'établit à 9%,
- de certificats de dépôt ayant une maturité variant entre 1 et 7 ans et des taux variant entre 4% et 9,5%.
- d'emprunts internationaux souscrits auprès de la BIRD, SFI, DEG, BAD ; ils ont une maturité et des taux variant respectivement entre 2 et 8 ans et 6,5% et 11%.

L'Etat marocain a accordé sa garantie au C.I.H. ou à ses partenaires sur les éléments suivants :

- le remboursement par le C.I.H. des emprunts obligataires et des emprunts internationaux ;
- la compensation partielle (dans la limite de la part couverte par l'Etat) des variations de cours (pertes et profits de change) subies par le C.I.H. lors du remboursement du principal ou du paiement des intérêts sur les emprunts libellés en monnaies étrangères .

Depuis juin 1996, et à l'exception des emprunts émis pour le financement du logement social, les émissions d'emprunts du C.I.H. ne bénéficient plus de la garantie de l'Etat.

1.327 Impôt sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les banques est de 39,6%. Les dividendes perçus sur les participations sont exonérés et les plus-values sur cessions d'immobilisations font l'objet d'abattements selon leur durée de détention ou d'exonération en cas d'engagement de réinvestissement du produit de cession. L'IS est payable trimestriellement selon un système d'acomptes provisionnels.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

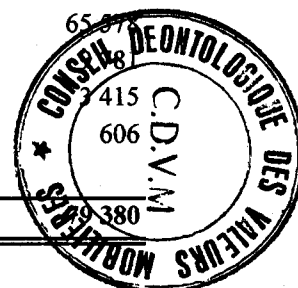
(montants en milliers de dirhams)

2.1 Opérations de trésorerie

2.11 Caisse, Institut d'Emission, Trésor Public, Comptes Chèques Postaux

- Les comptes de l'actif présentés dans cette rubrique s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Valeurs en caisse	117 545	
Institut d'Emission	3 127	
Trésor Public	735	
Chèques Postaux	704	
Total	122 111	



2.12 Etablissements de crédit

- Les comptes de l'actif présentés dans cette rubrique s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Banques inscrites & assimilées	272	4 309
Intermédiaires financiers à l'étranger	2 533	7 627
Total	<u>2 805</u>	<u>11 936</u>

- Les comptes de passif présentés dans cette rubrique s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
CDM	-	50 000
SMDC	190 000	69 000
Arab Bank	75 000	
Abn Amro	70 000	8 000
UMB	41 000	40 000
FEC	38 000	60 000
Caisse de dépôt et de gestion	594 300	16 300
BMCE	15	-
BCP	9	-
Total	<u>1008 324</u>	<u>243 300</u>

Ces montants correspondent à des emprunts à court terme sur le marché interbancaire.

2.13 Bons du Trésor

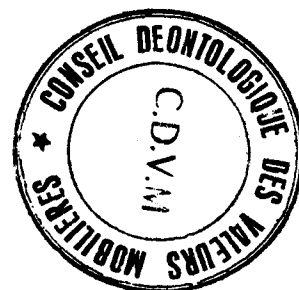
- Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Bons à 1 an	-	250 000
Bons à 10 ans	23 284	23 284
Bons du Trésor reçus en pension	99 890	-
Total	<u>123 174</u>	<u>273 284</u>

2.2 Comptes de la clientèle

2.21 Crédits à la clientèle

- Ce poste s'analyse comme suit :



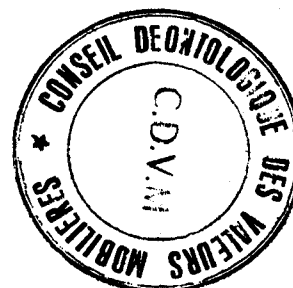
	31 décembre 1999			31 décembre 1998		
	Brut	Provisions (1)	Net	Brut	Provisions (1)	Net
Crédits bancaires	799 969	-	799 969	1 462 724	-	1 462 724
Crédits hôteliers et immobiliers	13 928 766	-	13 928 766	14 971 561	-	14 971 561
Créances non classées	678 654	-	678 654	237 624	-	237 624
Créances en souffrance	8 466 857	(1 582 585)	6 884 272	6 948 906	(1 779 938)	5 168 968
Sous-total	23 874 246	(1 582 585)	22 291 661	23 620 815	(1 779 938)	21 840 877
Intérêts de retard (2)	2 277 440	-	2 277 440	1 887 757	-	1 887 757
Total	26 151 686	(1 582 585)	24 569 101	25 508 572	(1 779 938)	23 728 634

(1) La variation de la provision pour créances en souffrance s'analyse comme suit :

	1999	1998
Solde au 31/ 12/ 98	1 779 938	1 635 143
Dotations aux provisions d'exploitation	404 882	271 603
Reprises et utilisations de provisions (a)	(602 235)	(126 808)
Solde au 31/12/99	1 582 585	1 779 938

(a) voir note 3.5

(2) Comme expliqué dans la note 1.32, les intérêts de retard décomptés par le CIH sur les impayés de sa clientèle sont, depuis 1996, traités de manière forfaitaire dans la rubrique au passif du bilan intitulée « agios réservés » (voir note 2.32, paragraphe (1)).



[Handwritten signature]

2.2 Comptes créditeurs de la clientèle

- Ce poste s'analyse comme suit :

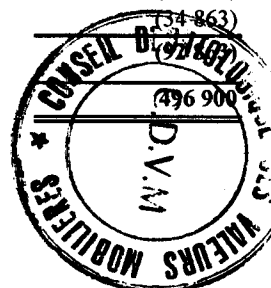
	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Comptes à vue		
Comptes chèques	1 889 159	1 796 603
Comptes courants	909 133	919 979
Comptes sur carnets	846 892	759 612
Sous-total	<u>3 645 184</u>	<u>3 476 194</u>
Comptes à terme		
Dépôts à terme	1 885 343	1 342 133
Bons à échéance fixe	681 072	476 517
Sous-total	<u>2 566 415</u>	<u>1 818 650</u>
Autres comptes créditeurs	907 083	271 629
Total	<u><u>7 118 682</u></u>	<u><u>5 566 473</u></u>

2.3 Comptes de régularisation, débiteurs et créditeurs divers et opérations sur titres

2.31 Comptes d'actif

- Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Produits à recevoir	74 833	84 786
Intérêts courus non échus sur crédits immobiliers et hôteliers	17 864	21 415
Comptes d'ordre et de liaison	54 520	14 155
Autres	27 413	38 712
S/T comptes de régularisation	<u>174 630</u>	<u>159 068</u>
Créances fiscales	91 959	101 785
Etat, ristournes d'intérêts à recevoir (1)	335 824	271 910
Etat, différence de change (2)	21 914	26 408
Autres débiteurs	33 474	30 007
S/T débiteurs divers	<u>483 171</u>	<u>430 110</u>
Opérations sur titres	1.354	585
Provisions sur ristournes d'intérêts à recevoir	(66 610)	(58 000)
Autres provisions	(36 033)	(34 863)
S/T provisions pour dépréciation	<u>(102 643)</u>	<u>(92 863)</u>
Net	<u><u>556 512</u></u>	<u><u>496 900</u></u>



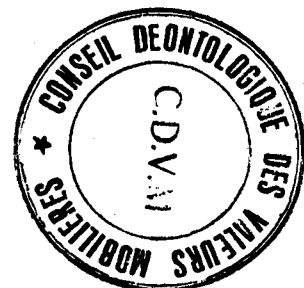
Handwritten signature

- (1) Cette ristourne d'intérêt correspond à la prise en charge par l'Etat d'une partie du taux d'intérêt facturé par le C.I.H. aux bénéficiaires de certains prêts immobiliers et hôteliers. Une partie de cette ristourne a été provisionnée du fait du risque de non recouvrement (prescription, rejet, ...).
- (2) Ce solde représente le reliquat à recouvrer auprès de l'Etat de la couverture de change sur les emprunts en monnaies étrangères et ce dans le cadre de la garantie octroyée par l'Etat.

2.32 Comptes de passif

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Charges financières à payer sur comptes créditeurs de la clientèle	90 942	55 897
Charges financières à payer sur emprunts nationaux	555 359	575 743
Charges financières à payer sur emprunts internationaux	36 137	42 060
Charges générales d'exploitation à payer	61 104	69 448
Produits et commissions perçus d'avance	2 156	4 442
Comptes d'ordre et de liaison	41 498	56 938
Agios réservés (1)	1 364 622	723 761
S/T comptes de régularisation	<u>2 151 818</u>	<u>1 528 289</u>
Dettes fiscales	70 380	162 446
Compte courant - Etat (2)	105 790	112 777
Organismes sociaux et assurances	98 941	95 695
Autres	44 673	51 593
S/T créditeurs divers	<u>319 784</u>	<u>422 511</u>
Opérations sur titres	2 578	1 929
Total	<u><u>2 474 180</u></u>	<u><u>1 952 729</u></u>

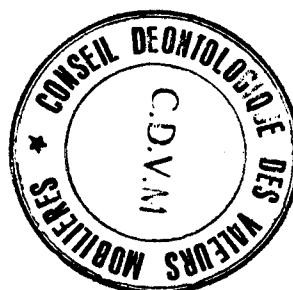


Handwritten signature or mark

(1) la variation des agios réservés s'analyse comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Solde en début d'exercice	723 761	292 469
Réservation d'agios	676 614	435 128
Utilisation d'agios	(35 753)	(3 836)
Solde en fin d'exercice	<u>1 364 622</u>	<u>723 761</u>

(2) Ce poste correspond aux échéances recouvrées par le C.I.H. pour le compte de l'Etat suite aux financements (crédits hôteliers et à l'habitat) accordés, par ce dernier, par l'intermédiaire d'autres d'établissements de crédits. Le C.I.H. perçoit une commission de gestion en contrepartie.



46

2.4 Titres de participation

Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Titres cotés (1)	4 666	4 666
Titres non cotés (2)	174 445	178 218
Comptes courants d'associés	-	1 598
Provisions pour dépréciation des titres non cotés	(61 357)	(60 199)
Total	<u>117 754</u>	<u>124 283</u>

(1) Les titres cotés correspondent à des actions BMCE.

(2) Les titres non cotés se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>			<u>31 décembre 1998</u>		
	<u>Brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net</u>
<u>Secteur bancaire et financier</u>						
Crédit Foncier du Gabon	9.084	(9.084)	0	9.084	(9.084)	0
Banque Al Amal	5.000	0	5.000	5.000	0	5.000
Banque Centrale Populaire	3.937	0	3.937	3.938	0	3.938
S/Total	<u>18.021</u>	<u>(9.084)</u>	<u>8.937</u>	<u>14.084</u>	<u>(9.084)</u>	<u>5.000</u>
<u>Secteur touristique</u>						
Hôtel Al Mamounia (1)	20.000	(5.234)	14.766	20.000	(8.721)	11.279
Société Sidet (1)	19.000	(6.023)	12.977	19.000	0	19.000
Sothermy (2)	17.800	(17.800)	0	17.800	(16.934)	866
Palm Bay (2)	10.000	(10.000)	0	10.000	(10.000)	0
Royal Golf de Fès	4.000	(4.000)	0	4.000	(2.250)	1.750
S/Total	<u>70.800</u>	<u>(43.057)</u>	<u>27.743</u>	<u>70.800</u>	<u>(37.905)</u>	<u>32.895</u>
<u>Autres services</u>						
CMKD	54.084	0	54.084	54.084	0	54.084
ADM (3)	5.000	(2.452)	2.548	5.000	(2.452)	2.548
Sonadac	5.000	(24)	4.976	5.000	(105)	4.895
S/total	<u>64.084</u>	<u>(2.476)</u>	<u>61.608</u>	<u>64.084</u>	<u>(2.557)</u>	<u>61.527</u>
Autres	21.540	(6.740)	14.800	29.250	(10.653)	18.597
Total	<u>174.445</u>	<u>(61.357)</u>	<u>113.088</u>	<u>178.218</u>	<u>(60.199)</u>	<u>118.019</u>

(1) Ces titres sont provisionnés sur la base de la quote-part de la dernière situation nette disponible détenue par le C.I.H.

(2) Ces titres sont provisionnés à 100% car la situation nette des sociétés concernées est négative.

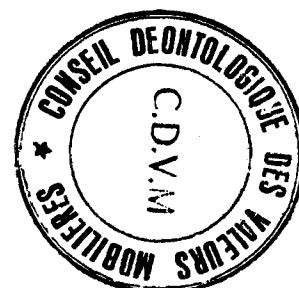
(3) Ce titre est provisionné par le C.I.H. à hauteur de 50% de sa quote-part dans la situation nette.



2.5 Immobilisations nettes

Les immobilisations se détaillent comme suit :

	31 décembre 1999			31 décembre 1998
	Brut	Amortissements	Nets	Nets
Immobilisations d'exploitation				
Terrains	19 044	-	19 044	8 703
Immeubles	263 583	(50 940)	212 643	149 441
Matériel, mobilier et agencements	359 660	(245 695)	113 965	137 879
Autres	15 506	-	15 506	10 893
S/Total	657 793	(296 635)	361 158	306 916
Immobilisations hors exploitation				
Terrains	28 784	-	28 784	15 784
Immeubles	334 393	(44 533)	289 860	291 493
Matériel, mobilier et agencements	10 255	(5 092)	5 163	6 273
Autres	1 106	-	1 106	14 353
S/Total	374 538	(49 625)	324 913	327 903
Immobilisations incorporelles	63 838	(6 809)	57 029	49 629
Total Immobilisations	1 096 169	(346 260)	743 100	684 448
Frais d'établissement	184 269	(125 897)	58 372	67 726
Total	1 280 438	(472 157)	801 472	752 174



Handwritten mark

2.6 Emprunts

Ce poste s'analyse comme suit :

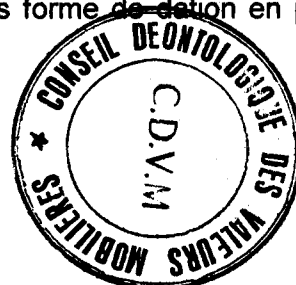
	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Emprunts obligataires	8 437 102	9 216 679
Bons à moyen terme	2 488 150	2 903 310
Prêt du Trésor	10 000	12 000
Certificats de dépôt émis	2 153 250	2 225 500
S/T emprunts nationaux	<u>13 088 502</u>	<u>14 357 489</u>
BIRD	854 536	940 119
SFI	115 322	181 642
DEG	100 766	119 695
BAD	249 869	288 311
S/T emprunts internationaux	<u>1 320 493</u>	<u>1 529 767</u>
Emprunts échus à payer	141 044	41 155
Autres	154	3 382
Total	<u>14 550 193</u>	<u>15 931 793</u>

2.7 Provisions

Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
Provisions pour différence de change (1)	28 548	15 231
Provisions pour risque sur suspens (2)	22 393	23 780
Provisions pour dépréciation d'actif (3)	43 123	30 498
Autres provisions	12 803	12 795
Total	<u>106 867</u>	<u>82 304</u>

- (1) Ces provisions correspondent aux pertes de change latentes sur les échéances non encore remboursées des emprunts internationaux, non couvertes par l'Etat.
- (2) Ces provisions correspondent à des suspens anciens non identifiés.
- (3) Ces provisions correspondent à l'ajustement des valeurs nettes comptables des immobilisations hors exploitation reçues par le C.I.H. sous forme de dette en paiement par rapport à la valeur des expertises effectuées.



8

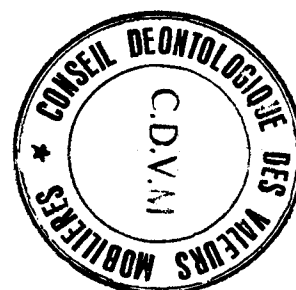
2.8 Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	31 décembre 1998	Provision pour logement	Affectation du résultat 1998	Résultat de l'exercice 1999	31 décembre 1999
Capital (1)	1 326 650		-	-	1 326 650
Réserves					
Légale	65 617	-	-	-	65 617
Facultative	70 610	-	-	-	70 610
Investissement	38 187	-	-	-	38 187
Logement	18 595	(5 975)			12 620
Autres	39	-	-	-	39
S/T réserves	193 048	(5 975)			187 073
Prime d'émission	244 920		-	-	244 920
Report à nouveau	6	-	(175 647)	-	(175 641)
Résultat de l'exercice	(175 647)	-	175 647	(731 922)	(731 922)
Total	1 588 977	0	0	(731 922)	851 080

(1) La répartition du capital entre les actionnaires se présente comme suit :

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
CDG	35,3	35,3
Al Amane	13,0	13,3
Bank Al Maghrib	13,0	13,0
Autres	38,7	38,4
Total	<u>100</u>	<u>100</u>



[Handwritten signature]

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX POSTES DE PRODUITS ET CHARGES

3.1 Produits d'exploitation bancaire

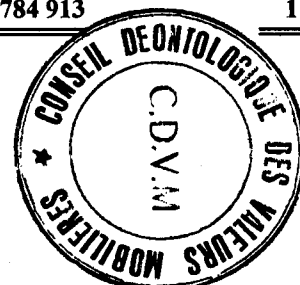
Les produits d'exploitation bancaire s'analysent comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Intérêts sur bons du trésor	18 128	20 230
Autres	2 486	1 086
Produits sur opérations de trésorerie	<u>20 614</u>	<u>21 316</u>
Crédits immobiliers et hôteliers	1 924 104	2 176 872
Crédits bancaires	149 743	173 591
Produits sur crédits à la clientèle	<u>2 073 847</u>	<u>2 350 463</u>
Autres produits d'exploitation	78 483	69 594
Total	<u><u>2 172 944</u></u>	<u><u>2 441 373</u></u>

3.2 Charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire s'analysent comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Intérêts financiers sur emprunts internationaux	124 248	147 398
Intérêts financiers sur emprunts obligataires	980 666	1 029 708
Intérêts servis sur bons à moyen terme	255 500	260 384
Intérêts servis sur certificat de dépôt	168 116	126 481
Autres	75	2 912
Charges sur emprunts	<u>1 528 605</u>	<u>1 566 883</u>
Intérêts servis sur banques assimilées et inscrites	20 422	16 874
Intérêts servis sur organismes de financement spécialisés	5 300	11 457
Autres	3 328	3 789
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	<u>29 050</u>	<u>32 120</u>
Intérêts servis sur compte à terme	114 022	104 191
Intérêts servis sur comptes sur carnets	45 657	41 779
Intérêts servis sur bons à échéance fixe	43 007	30 769
Autres	24 572	22 976
Charges sur opérations de la clientèle	<u>227 258</u>	<u>199 715</u>
Total	<u><u>1 784 913</u></u>	<u><u>1 798 718</u></u>



✂

3.3 Charges générales d'exploitation

Elles s'analysent comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Charges de personnel	285 202	273 685
Autres charges d'exploitation	85 454	95 903
Impôts et taxes	6 935	6 899
Total	<u>377 591</u>	<u>376 487</u>

3.4 Dotations aux provisions d'exploitation

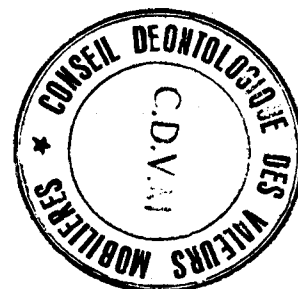
Ce compte s'analyse comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Dotations de l'année		
- sur créances douteuses	404 882	271 603
- sur titres	5 253	6 765
- autres (1)	37 172	71 679
Total	<u>447 307</u>	<u>350 047</u>

(1) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Provisions sur ristournes	8 610	3 521
Provisions sur risque de change	14 530	-
Provisions pour dépréciation des immobilisations (a)	12 624	30 498
Provisions sur prêts du Trésor	-	10 363
Provisions sur Promoconsult	-	11 696
Provisions sur suspens	-	7 752
Provisions sur affaires litigieuses	1 008	5 475
Autres	400	2 374
Total	<u>37 172</u>	<u>71 679</u>

(a) hors exploitation



A handwritten signature or mark in the bottom right corner of the page.

3.5 Produits (charges) nets non courants

Les produits et charges non courants s'analysent comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs (1)	16 670	26 606
Plus-value sur cessions d'actifs (2)	23 992	6 830
Reprises et utilisations de provisions sur prêts (3)	602 235	126 808
Reprises de provisions utilisées sur titres	4 095	-
Reprises de provisions sur risque de change	1 213	16 085
Reprises de provisions sur suspens	1 387	-
Autres reprises et utilisations sur provisions	226	-
Produits non courants	<u>649 818</u>	<u>176 329</u>
Charges et pertes exceptionnelles et sur exercices antérieurs (4)	(44 225)	(51 595)
Moins-value sur cessions d'actifs	(4 196)	(1 842)
Créances irrécupérables couvertes par des provisions (5)	(601 025)	(126 808)
Créances irrécupérables non couvertes par des provisions (6)	(209 010)	-
Charges non courantes	<u>(858 456)</u>	<u>(180 245)</u>
Total	<u>(208 638)</u>	<u>(3 916)</u>

(1) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Reprise de provision pour logement utilisée	5 975	3.572
Reprise de provision sur charges à payer et autres	10 695	23.034
	<u>16 670</u>	<u>26.606</u>

(2) Les plus-values sur cessions s'expliquent essentiellement par l'absorption de deux filiales immobilières du C.I.H. ayant généré des profits de 18.086 KDH pour El Alia et de 1.045 KDH pour Théâtre I et II.

(3) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Utilisations de provisions sur prêts	600 800	126 808
Reprise de provisions sur effets escomptés contentieux	1 435	-
	<u>602 235</u>	<u>126 808</u>



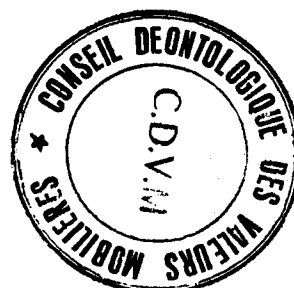
(4) Ce compte est constitué principalement d'abandon d'intérêts de retard et d'agios ainsi que de pertes de change.

(5) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Créances irrécupérables couvertes par des provisions	600 800	126 808
Autres	225	-
	<u><u>601 025</u></u>	<u><u>126 808</u></u>

(6) Suite à la mise en place de certains protocoles d'accord, des abandons de créances sur les principaux clients suivants ont été consentis :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Rectangula	87 004	-
Borj Hotel	67 399	-
Matra Développement	36 799	-
Autres	17 808	-
	<u><u>209 010</u></u>	<u><u>-</u></u>



A handwritten signature or mark in the bottom right corner of the page.